

2017-2018

Rapport annuel au Parlement

Office national de l'énergie



Office national
de l'énergie

National Energy
Board

Canada

Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : info@neb-one.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2018 représentée par l'Office national de l'énergie

Rapport annuel au Parlement (Canada. Office national de l'énergie)

Cat no. NE1F-PDF

ISSN 1498-5063

Ce rapport est publié séparément dans les deux langues officielles; il est disponible sur supports multiples, sur demande.

Bureau des publications Office national de l'énergie

Bureau 210, 517, Dixième Avenue S.-O. Calgary (Alberta)
T2R 0A8

Courrier électronique : publications@neb-one.gc.ca

Fax : 403-292-5503

Téléphone : 1-800-292-4800

1-800-899-1265

Internet : www.one-neb.gc.ca

Imprimé au Canada

Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@neb-one.gc.ca

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2018 as represented by the National Energy Board

Annual report to Parliament (Canada. National Energy Board)

Cat. no. NE1E-PDF

ISSN 1498-5055

This report is published separately in both official languages and is available upon request in multiple formats.

Library and Publication Services National Energy Board

Suite 210, 517 Tenth Avenue SW Calgary, Alberta T2R 0A8

E-Mail: publications@neb-one.gc.ca

Fax: 403-292-5503

Phone: 1-800-292-4800

1-800-899-1265

Internet: www.neb-one.gc.ca

Printed in Canada

Table des matières

Message du président et premier dirigeant	1
Le réseau de transport d'énergie au Canada	3
Rôle de l'Office dans le réseau de transport d'énergie du Canada	5
Décisions sur les projets énergétiques.....	7
Surveillance de la sécurité et de l'environnement.....	11
Information sur l'énergie.....	20
Mobilisation	25
Pour en savoir davantage sur l'Office	29
Annexe A	
Membres de l'Office national de l'énergie.....	30
Annexe B	
Activités liées aux demandes durant l'exercice 2017-2018.....	39
Annexe C	
Résumé des demandes présentées durant l'exercice 2017-2018.....	47
Annexe D	
Normes de service	41
Annexe E	
Ordonnances de sécurité en vigueur en 2017-2018.....	49
Annexe F	
Sanctions administratives pécuniaires imposées durant l'exercice 2017-2018	52
Annexe G	
Financement des activités de cessation d'exploitation.....	53
Annexe H	
Aperçu d'ordre financier	58
Annexe I	
Acronyms and Definitions.....	59



Message du président et premier dirigeant

L'Office national de l'énergie est l'organisme fédéral de réglementation de l'énergie au Canada. La prévention des dommages est au cœur même de notre mandat. Les Canadiens comptent sur nous pour assurer leur sécurité, protéger l'environnement, veiller à l'efficience des marchés et être à leur écoute, pour que nos décisions et nos recommandations soient éclairées et dans l'intérêt public canadien.

Pour remplir notre mandat, nous préconisons une démarche systémique (c'est-à-dire, qui s'attache au rendement de l'ensemble de l'industrie, plutôt qu'à celui de chaque société prise séparément) fondée sur la preuve, la contribution des parties et des données, tout en nous appliquant à rendre notre surveillance réglementaire efficace et efficiente. Nous partageons l'information sur nos activités et agissons avec transparence, afin que la population canadienne continue d'avoir confiance dans le processus de réglementation. Le présent rapport annuel – le premier préparé sous le régime de notre nouveau cadre de rendement – vise à fournir aux Canadiens l'information qu'ils nous ont dit rechercher sur le rendement du secteur de notre ressort et notre propre rendement comme organisme de réglementation.

L'actif le plus précieux de l'Office est son expérience et les enseignements qu'il tire en œuvrant auprès des Canadiens, soit la somme des connaissances et des renseignements qui ressortent de son analyse des causes profondes des incidents passés, des tendances et des enjeux qui se dégagent des données sur son rendement et sur celui du secteur de l'énergie, de sa compréhension des problèmes d'ordre systémique et du « portrait global » de la filière énergétique du Canada, ainsi que des vues des Canadiens sur leurs préoccupations et les moyens que nous rendrait encore plus performant dans notre travail.

L'usage que nous faisons de cette information – partage et échanges de vues avec les peuples autochtones, les communautés, les acteurs de l'industrie et d'autres organismes de réglementation au Canada et à l'étranger – fait une différence. Par-dessus tout, nous mettons cet actif en action pour sans cesse renforcer notre cadre de réglementation et nos exigences, et améliorer notre rendement afin de toujours mieux servir la population canadienne.

Voici les faits saillants du dernier exercice :

- les activités entourant les audiences sur des pipelines sont demeurées soutenues et ont été marquées par une forte participation du public aux processus sur le tracé détaillé et l'acquisition des terrains du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (projet TMX), dont ceux relatifs aux modes substitutifs de résolution des différends;
- les incidents lors d'activités de notre ressort causant des blessures aux personnes ou des dommages à l'environnement restent une source de préoccupation, d'autant que, souvent, ils découlent de problèmes qui se répercutent sur la sécurité des travailleurs, phénomène qui tient directement à l'intensification des grands travaux de construction;
- les nouveaux produits d'information innovateurs de l'Office, comme la visualisation des données et les renseignements sur les sociétés pipelinaires, ont suscité beaucoup d'intérêt auprès de la population et des parties prenantes;
- les bureaux régionaux de l'Office ont continué d'être fort occupés, multipliant les activités de mobilisation et s'investissant dans diverses initiatives comme les comités consultatifs et de surveillance autochtone (CCSA), le Groupe chargé des questions foncières (GQF) et la nouvelle Table ronde avec les municipalités.

À titre d'organisme fédéral de réglementation de l'énergie au Canada, nous avons bien des raisons d'être fiers du travail accompli durant le dernier exercice; nous sommes toutefois conscients du fait que, sur plusieurs plans, nous avons encore du pain sur la planche. Le premier ministre du Canada a mandaté Ressources naturelles Canada d'examiner la structure, le rôle et le mandat de l'Office, dans le but de renforcer le processus de réglementation et de veiller à ce que le pays continue de compter sur un organisme de réglementation moderne, efficient et efficace. Au début de 2018, le gouvernement a déposé au Parlement le projet de loi C-69, une Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie. Entre autres mesures, ce projet de loi propose d'instaurer un nouveau régime d'étude d'impact et de créer une nouvelle Régie canadienne de l'énergie.

L'Office se réjouit de toute initiative qui renforcera son cadre réglementaire, et il appuie sa transformation en un organisme de réglementation encore plus rigoureux et moderne. Tout le travail que nous avons entrepris a été fait dans cette optique. La mise en œuvre de notre cadre ministériel des résultats, l'utilisation plus stratégique des données et leur partage de façon ouverte, ainsi que l'adoption de nouveaux mécanismes pour collaborer avec les communautés autochtones, dont les comités consultatifs et de surveillance autochtone, sont autant de pas que nous avons franchis pour nous préparer à être plus réactifs au changement et à nous adapter rapidement aux modifications législatives qui suivront dans le sillage de la modernisation du portrait énergétique canadien.

Il n'y a jamais eu de moments plus excitants pour travailler à l'Office, et je suis fier d'être entouré de membres et d'employés qui ont à cœur leur rôle et leur responsabilité au sein de l'organisme fédéral de réglementation du secteur énergétique au Canada et qui se vouent entièrement à l'amélioration constante de sa surveillance réglementaire.

Nous espérons que le présent rapport – et qui sait, peut-être aussi des renseignements plus complets que l'on trouve dans notre site Web – vous permettra de prendre

la mesure des efforts que nous avons déployés sur les divers plans de la transparence, de l'équilibre et de l'ouverture, et vous incitera à répondre à notre invitation d'engager le dialogue avec nous pour nous aider à nous améliorer davantage. Nous attendons avec impatience vos commentaires et idées, qui ne pourront que rendre nos futurs rapports encore plus pertinents. Vous pouvez nous joindre par courrier électronique, téléphone, gazouillis ou en personne aux coordonnées qui sont données dans le présent rapport et dans notre site Web.

Au nom de l'Office national de l'énergie et de ses membres, je soumets respectueusement au Parlement et aux Canadiens le Rapport annuel de l'Office national de l'énergie pour l'exercice 2017-2018.

Je vous prie d'agrérer l'assurance de ma haute considération.

Le président et premier dirigeant de l'Office national de l'énergie,

C. Peter Watson, P. Eng, FACG

Le réseau de transport d'énergie au Canada

L'énergie joue un rôle de premier plan dans l'économie canadienne. En 2016, le secteur énergétique procurait du travail à 884 000 personnes au Canada, soit près de 5 % de la main-d'œuvre totale. De plus, son apport au produit intérieur brut (PIB) nominal du pays s'élevait à 187 milliards de dollars, ou près de 10 %. En outre, l'énergie occupe une place déterminante dans les échanges commerciaux du Canada : en 2016, les exportations de ce secteur se chiffraient à quelque 86 milliards de dollars, c'est à dire environ 18 % des exportations canadiennes totales de marchandises.*

*SOURCE : [HTTP://WWW.RNCAN.GC.CA/ENERGIE/FAITS/ENERGIE-ECONOMIE/20073](http://WWW.RNCAN.GC.CA/ENERGIE/FAITS/ENERGIE-ECONOMIE/20073)

884,000
emplois dans
le secteur
énergétique
en 2016

187
milliards de dollars, soit
9,9 %
du PIB du Canada

Le secteur de l'énergie au Canada est une composante à part entière de l'économie, rendant possibles la production et la distribution de produits et de services et agissant comme catalyseur dans des domaines comme la recherche, le développement et l'innovation. Il est aussi présent dans tous les aspects de nos vies, que ce soit en propulsant nos véhicules, en chauffant nos foyers ou en alimentant nos appareils électroniques.

L'Office réglemente des pans vitaux de la filière énergétique canadienne, dont 85 lignes internationales de transport d'énergie s'étendant sur 1 462 kilomètres. La plus grande partie des lignes électriques au Canada sont de compétence provinciale, ce qui s'explique par le fait qu'environ 90 % de l'électricité produite ici est consommée sur les marchés intérieurs. Selon les prévisions, cependant, la demande internationale d'énergie produite au Canada, pour l'essentiel à partir de sources renouvelables, est appelée à augmenter au cours des prochaines années. Dans ce cas, la fonction réglementaire de l'Office dans ce secteur particulier devrait elle aussi prendre de l'importance.



Énergies renouvelables autres qu'hydroélectriques (solaires, éolien et biomasse) au Canada :

2005 : 2 % de la capacité totale de production
2016 : 12 % de la capacité totale de production

FIGURE 1
Pipelines réglementées par l'Office



L'Office réglemente 72 126 kilomètres de pipelines, soit environ 10 % du réseau pipelinier total au Canada. Dès qu'un pipeline franchit une limite provinciale ou la frontière internationale, il relève de l'Office. S'il se déploie uniquement sur le sol d'une province, l'organisme de réglementation de celle-ci a généralement compétence (par exemple, les pipelines en Colombie-Britannique sont du ressort de la BC Oil and Gas Commission et ceux en sol québécois, de divers organismes, dont la Régie de l'énergie du Québec).

Les pipelines relevant de l'Office transportent quelque 45 pétajoules de produits pétroliers par jour.

Le Canada est le sixième plus grand producteur de pétrole au monde et sa production représente près de 5 % de la production totale. Il vient aussi au cinquième rang pour la production de gaz naturel, avec plus de 4 % de la production mondiale.



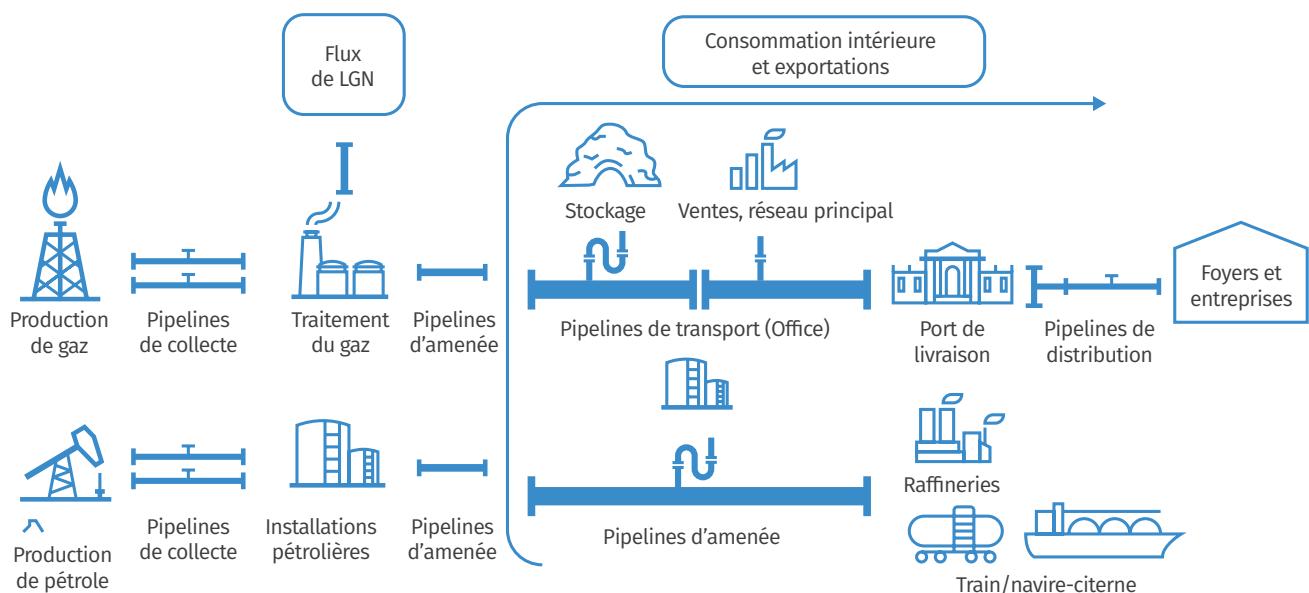
Production canadienne de pétrole brut en 2017 : >4 millions de barils par jour



Production canadienne de gaz naturel en 2017 : >15 milliards de pieds cubes par jour

Ces produits sont en très grande partie acheminés par des pipelines soumis à la réglementation de l'Office, depuis les régions productrices de l'Ouest canadien jusqu'aux consommateurs au Canada et aux États-Unis.

FIGURE 2
Aperçu du réseau pipelinier



La morosité des prix des produits de base depuis 2014 a grandement modifié la réalité économique du secteur de l'énergie. Malgré tout, la valeur des produits énergétiques circulant dans les pipelines réglementés par l'Office s'est maintenue autour de 100 milliards de dollars chaque année.

Sur le long terme, les tendances lourdes concernant l'offre, la demande et les prix de l'énergie détermineront l'utilisation qui sera faite des pipelines et les investissements dans ce secteur; et ces trois composantes seront elles-mêmes tributaires d'autres facteurs comme la technologie, les choix des consommateurs et la politique gouvernementale. L'expansion du secteur de l'électricité au Canada – marqué de plus en plus par l'abandon progressif du charbon comme combustible au profit du gaz naturel et des énergies renouvelables autres qu'hydroélectriques – jouera aussi un rôle clé.



Rôle de l'Office dans le réseau de transport d'énergie du Canada

Le mandat de l'Office consiste à réglementer les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie au nom de la population canadienne, de manière à protéger le public et l'environnement, tout en favorisant l'efficience des marchés énergétiques. Pour remplir notre mandat, nous préconisons une démarche systémique fondée sur la preuve, des données et les commentaires que nous recueillons. Le cadre ministériel des résultats de l'Office établit les résultats que nous devons obtenir dans l'exécution de notre mandat dans quatre domaines précis :

Décisions sur les projets énergétiques

Les processus décisionnels relatifs aux projets énergétiques sont justes, opportuns, transparents et accessibles.

Quand l'Office étudie une demande visant un projet, de quelque envergure qu'il soit, il examine toutes les facettes de ce projet, cerne les problèmes et les répercussions d'ordre social, économique et environnemental et rend une décision ou formule une recommandation en fonction de l'intérêt public. Afin de mener à bien cet examen, nous déterminons quels instruments de réglementation permettront le mieux de prévenir d'éventuels dommages, comme l'imposition d'exigences sévères existantes assurant le respect strict de la réglementation dans l'exercice d'une activité donnée et d'éventuelles conditions supplémentaires à rattacher au projet. Nous nous assurons

aussi que les particuliers et les groupes concernés ont accès à une aide financière qui facilite leur participation à une audience, selon les modalités de notre Programme d'aide financière aux participants.

Surveillance de la sécurité et de l'environnement

La prévention des blessures aux personnes ou des dommages à l'environnement est assurée tout au long du cycle de vie de l'infrastructure énergétique.

Dans l'application de la réglementation pendant tout le cycle de vie d'une infrastructure énergétique, toutes les activités – inspections sur les chantiers, audits des systèmes de gestion, exercices d'évaluation des capacités d'intervention en cas d'urgence, élaboration de nouveaux règlements

– visent à répertorier les sources éventuelles de dommages et à prendre des mesures pour les prévenir. Nous imposons aux sociétés de notre ressort des obligations sévères pour qu'elles fassent en sorte que leurs activités réglementées soient sûres et ne causent aucun tort. Notre surveillance au titre de la réglementation, menée sur divers fronts – respect et exécution, systèmes de gestion et culture de sécurité – oriente notre démarche de surveillance réglementaire et d'excellence en matière de réglementation.

En outre, nous suivons de près le rendement des sociétés, l'efficacité des mesures de réglementation, les conséquences et les résultats de ces mesures et les tendances qui se dégagent au fil des ans ainsi que le rendement global de l'industrie et l'état de santé général de la filière énergétique canadienne. Grâce à cette précieuse information, nous pouvons établir où, pourquoi et comment les dommages (incidents) et les dommages potentiels (quasi-incident, situations de non-conformité, etc.) se sont produits, et déterminer les mesures que nous-mêmes, ainsi que les acteurs de l'industrie, devons mettre en place pour les prévenir.

Information sur l'énergie

Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour se renseigner, faire des recherches et prendre des décisions. Ils ont accès à de l'information sur les infrastructures réglementées par l'Office qui se trouvent dans leur milieu et ont des occasions de collaborer, par leurs commentaires, aux produits d'information de l'Office.

Nous analysons les tendances sur les marchés, le transport d'énergie et les technologies émergentes pour bien comprendre le contexte dans lequel nous évoluons, fournir aux Canadiens une information sur l'énergie qui est pertinente et d'intérêt pour eux et cerner les questions émergentes en vue d'agir éventuellement. Nous produisons une information transparente sur le rendement des sociétés pipelinaires en matière de sécurité, et employons des outils comme des cartes interactives des pipelines et la visualisation des données pour rendre conviviales et facilement accessibles nos données complexes sur les pipelines et le marché énergétique.

Mobilisation

Les parties prenantes et les Autochtones expriment leurs points de vue et leurs commentaires à l'égard du mandat et du rôle de l'Office, et les activités de mobilisation de l'Office auprès des parties prenantes et des Autochtones sont porteuses de sens.

Grâce à nos programmes de mobilisation des Autochtones et de la population, nous pouvons mieux comprendre et intégrer les connaissances, points de vue et intérêts variés des personnes concernées à nos méthodes de travail, pour sans cesse raffiner nos activités au titre de la réglementation en misant sur la rétroaction et les enseignements recueillis auprès des Canadiens et des communautés autochtones.

Chacune de quatre composantes décrites ci-dessus fait l'objet d'un suivi serré et d'un rapport de rendement en regard des résultats de haut niveau qui sont attendus; nous contrôlons aussi nos programmes pour confirmer leur arrimage à nos responsabilités essentielles. Le présent rapport annuel trace les grandes lignes de notre rendement dans ces quatre volets; le lecteur trouvera d'autres renseignements dans le site Web de l'Office ainsi qu'une information plus complète sur l'efficacité de ces programmes durant l'exercice 2017-2018.

L'Office dispose par ailleurs de nombreux programmes de services internes qui sont indispensables à l'exécution de son mandat. Le Rapport ministériel annuel des résultats qu'il produit renferme des renseignements détaillés sur ses dépenses et son rendement à l'égard de chacune de ses responsabilités essentielles et de chacun de ses services internes. Pour un aperçu des résultats financiers de l'Office, prière de se reporter à l'annexe H.

Décisions sur les projets énergétiques

Selon les demandes relatives aux projets, l'Office rend des décisions ou formule des recommandations au gouverneur en conseil, accompagnées d'évaluations environnementales, dans le cadre de processus justes, transparents, opportuns et accessibles. Les demandes portent sur des pipelines et les installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, les droits et tarifs, les exportations et importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière et

le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Notre engagement :

Processus décisionnels relatifs aux projets énergétiques justes, opportuns, transparents et accessibles

Activités liées aux processus décisionnels Durant l'exercice 2017-2018



FIGURE 3
Nombre d'audiences en cours, par type, 2017-2018*



Tracé détaillé: 1

Durant la période allant de l'exercice 2012-2013 à l'exercice 2016-2017, l'Office avait engagé un processus décisionnel concernant un tracé détaillé. Durant l'exercice 2017-2018, il en a tenu 123.

- Installations pipelinaires de grande envergure: 2
- Certificats pour transport d'électricité: 1
- Installations pipelinaires de petite envergure: 5
- Droits et tarifs: 7
- Cessations d'exploitations: 8
- Pouvoirs de l'Office et modifications: 4**
- Licence d'exportation à long terme: 1

* LES ANNEXES B ET C RENFERMENT PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES AUDIENCES.

** CES AUDIENCES PEUVENT PORTER SUR DES QUESTIONS JURIDICTIONNELLES, DES MODIFICATIONS D'INSTRUMENTS JURIDIQUES EXISTANTS, DES TRANSFERTS DE PROPRIÉTÉ DE CERTIFICATS, DE LICENCES ET DE PERMIS.

RÉSULTATS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

Décisions sur les projets énergétiques

Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
0 %	0 %	0 %

Dans le cadre de nos processus décisionnels sur les projets énergétiques, nous veillons à ce que nos décisions et nos recommandations soient conformes aux lois et qu'elles respectent les principes de l'équité procédurale. Ce respect est d'une extrême importance pour nous, car il garantit à toutes les parties habilitées le droit d'intervenir, et que la preuve sera testée et soumise à un examen et versée au dossier de l'instance comme une partie intégrante des processus. Certaines décisions rendues récemment ont fait l'objet de contestations judiciaires; durant l'exercice 2017-2018, aucune de nos décisions n'a été infirmée lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale.

En juillet 2017, la Cour suprême du Canada, dans son arrêt Hameau de Clyde River, a statué que la Couronne ne s'était pas acquittée de son obligation de consulter en s'en remettant au processus de l'Office dans cette instance. L'équité procédurale est une exigence du droit administratif qui est fort différente de l'obligation de consulter de la Couronne. Néanmoins, la Cour suprême a clairement mis en lumière la nécessité d'accroître la consultation et la mobilisation des communautés autochtones dans le cadre de nos processus décisionnels (et à l'extérieur de ceux-ci), et nous prenons les moyens pour nous améliorer.

Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
100 %	100 %	100 %

Bien que nos cibles concernant le respect de nos délais en général et de nos normes de service aient été atteintes, certains de nos processus exigent plus de temps. À quelques reprises, nos normes internes de service relativement aux délais n'ont pas été respectées, ce qui a menacé, sans la compromettre, notre capacité d'atteindre nos cibles globales de rendement. Nous connaissons néanmoins l'importance de rendre nos décisions de

manière efficace et en temps opportun et nous explorons des moyens pour nous améliorer, notamment des mesures visant à étendre nos activités de mobilisation en début de projet et de résolution des différends.

* LES NORMES DE SERVICE INFORMENT LA POPULATION DU RENDEMENT QU'ELLE PEUT RAISONNABLEMENT ATTENDRE DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE DANS DES CIRCONSTANCES NORMALES. POUR UN COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR NOS NORMES DE SERVICE, PRIÈRE DE CONSULTER L'ANNEXE D.

Modes substitutifs de résolution des différends

La demande relative au tracé détaillé du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain a entraîné à un nombre plus grand, et d'une complexité accrue, de processus d'audience se rapportant aux ententes sur l'emprise du pipeline, le droit d'accès et d'autres différends concernant à ce tracé.

Dans le cas d'autres infrastructures pipelinaires, les travaux de construction et d'entretien ont donné lieu à une hausse du nombre de plaintes de propriétaires fonciers, plus particulièrement d'Autochtones préoccupés par la protection de leurs ressources patrimoniales. Les activités de construction demeurent soutenues en ce début d'exercice 2018-2019, et nous prévoyons qu'il en sera de même de nos processus de réglementation s'y rattachant.

L'Office s'efforce de rendre des décisions en temps opportun et d'offrir des processus efficaces, tout en procurant aux propriétaires fonciers, aux municipalités et aux groupes autochtones la possibilité d'y prendre part d'une manière tangible, en tenant compte de leurs besoins et en présentant leurs préoccupations en toute transparence.

L'Office a régulièrement recours à des mécanismes comme les modes substitutifs de résolution des différends (MSRD) et la mobilisation en début de projet. Les MSRD sont un ensemble de démarches et de techniques qui peuvent être déployées pour régler des différends, parallèlement à une approche de réglementation classique. Il s'agit d'une démarche volontaire, axée sur les intérêts et confidentielle que l'Office met à la disposition des propriétaires fonciers, des peuples autochtones et des autres usagers des terres pour résoudre leurs problèmes avec des sociétés de son ressort. Ce mécanisme lui permet aussi de connaître les perspectives et les préoccupations des parties et de prendre des mesures

pour régler ces questions tôt dans une instance, idéalement sans engager un processus arbitral officiel. Les résultats des MSRD sont très encourageants et démontrent qu'il est possible d'arriver à des solutions axées sur les intérêts qui sont gagnantes pour toutes les parties.

Les modes de résolution des différends à la rescousse des audiences sur le tracé du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain

La demande relative au tracé détaillé du projet TMX a donné lieu à 123 audiences de propriétaires fonciers et de groupes autochtones. Face à cette forte demande, l'Office s'est employé à promouvoir activement les services associés aux modes substitutifs de résolution des différends auprès des parties en cause. Ses conseillers en processus et ses spécialistes des MSRD ont appelé tous les propriétaires fonciers et groupes autochtones convoqués à une audience pour discuter du processus de celle-ci et leur offrir les services rattachés aux MSRD.

Grâce à ces efforts de sensibilisation, l'Office a tenu 55 rencontres de médiation entre les parties et la société, qui se sont déroulées dans une atmosphère de collaboration, de respect et d'écoute des points de vue divergents. De nombreux participants ont indiqué à l'Office que ces rencontres, en plus d'avoir permis de

résoudre les différends, avaient contribué à rétablir les relations entre les parties.

Du nombre total de processus d'audience sur le tracé détaillé qui ont été annulés à la suite du retrait de l'opposition manifestée, les MSRD ont contribué à en régler 90 % sans qu'il soit nécessaire d'engager un processus d'arbitrage officiel.

« Nous avons constaté que les modes substitutifs de résolution des différends avaient grandement réduit le nombre d'audiences nécessaires pour résoudre les problèmes liés au tracé détaillé. Le succès d'une médiation exige que l'on communique avec les parties dès le début du processus et que l'on coordonne ces efforts avec la société. Les résultats des MSRD sont très encourageants et démontrent qu'il est possible d'arriver à des solutions axées sur les intérêts qui sont gagnantes pour toutes les parties. »

Darcy Johnson, gestionnaire d'audience pour le projet TMX

« Je tenais à exprimer ma gratitude à l'Office... qui a su proposer la meilleure approche, en offrant un cadre favorable, dans lequel il a été possible de tenir des séances ouvertes et productives pour tenter de conclure une entente... »

Participant au MSRD, projet TMX

Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
75 %	79 %	88 %

Bien que l'Office ait atteint ses cibles en matière de transparence, nous ne jugeons pas encore nos efforts suffisants pour obtenir le résultat que nous visons. Le sondage mené auprès des participants au terme d'audiences de l'Office révèle que la très grande majorité des répondants jugent que nous leur avons donné des occasions de participer au processus, que les documents d'audience étaient clairs et transparents et que leurs points de vue ont été présentés dans les décisions rendues, élément essentiel à la transparence d'une décision selon eux. Cependant, des participants ont jugé que l'Office n'avait pas facilité l'accès aux documents de l'audience dans son site Web.

Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
90 %	92 %	94 %

Le pourcentage des demandeurs d'aide financière qui sont satisfaits des services fournis par l'Office dans le cadre de son Programme d'aide financière aux participants demeure élevé. Les commentaires recueillis lors du sondage réalisé au cours de l'exercice précédent étaient globalement favorables et constructifs, et ont guidé les améliorations qui sont apportées tous les ans au programme. Durant l'exercice précédent, nous avons aussi revu nos méthodes administratives, ce qui a raccourci les délais pour rendre les décisions concernant l'aide financière. Nous savons que nous pouvons encore améliorer notre programme, et nous sommes déterminés à le faire.



Résumé du rendement relatif aux décisions sur les projets énergétiques et priorités pour le prochain exercice

- Nous entendons poursuivre notre travail pour rendre la participation autochtone à nos audiences et à nos processus encore plus tangible et adaptée à leurs particularités culturelles et pour que notre processus décisionnel continue de respecter les principes de l'équité procédurale.
- Nous porterons une attention particulière au caractère opportun et à la transparence de nos processus décisionnels relatifs aux projets énergétiques, afin d'en assurer l'efficience et l'efficacité. D'autres mesures seront déployées pour faciliter davantage l'accès aux documents d'audience dans notre site Web.
- Le soutien accordé aux modes substitutifs de résolution des différends et aux autres démarches visant à régler des problèmes sera renforcé, y compris en ce qui a trait à la mobilisation en début de projet. Il a été démontré que ces mécanismes contribuent grandement à accélérer nos processus et à accroître l'accès à ceux-ci pour satisfaire les besoins des propriétaires fonciers et des groupes autochtones.
- Nous poursuivrons notre évaluation des retombées et de l'efficience de l'aide financière accordée aux participants dans le cadre de nos processus.



Surveillance de la sécurité et de l'environnement

L'Office fixe des attentes réglementaires aux sociétés qu'il réglemente et veille à leur respect pendant tout le cycle de vie des activités liées à l'énergie, de la construction à l'exploitation, puis à la cessation d'exploitation.

Notre engagement

La prévention des blessures aux personnes ou des dommages à l'environnement est assurée tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie.

L'Office s'attache à trois composantes pour prévenir les incidents causant des blessures aux personnes et des dommages à l'environnement :

- **l'influence ponctuelle**, qui consiste à mener des activités de vérification de la conformité fondées sur la connaissance du risque;
- **l'influence systémique**, qui repose sur un renforcement des systèmes de gestion pour maîtriser les dangers et les risques;
- **l'influence culturelle**, qui consiste à agir sur la culture de sécurité et les facteurs humains, éléments fondamentaux pour réduire les incidents.

Activités de surveillance de la sécurité et de l'environnement durant l'exercice 2017-2018 :

301 activités de surveillance de la conformité, dont :



12
exercices de
gestion des
situations
d'urgence



147
inspections

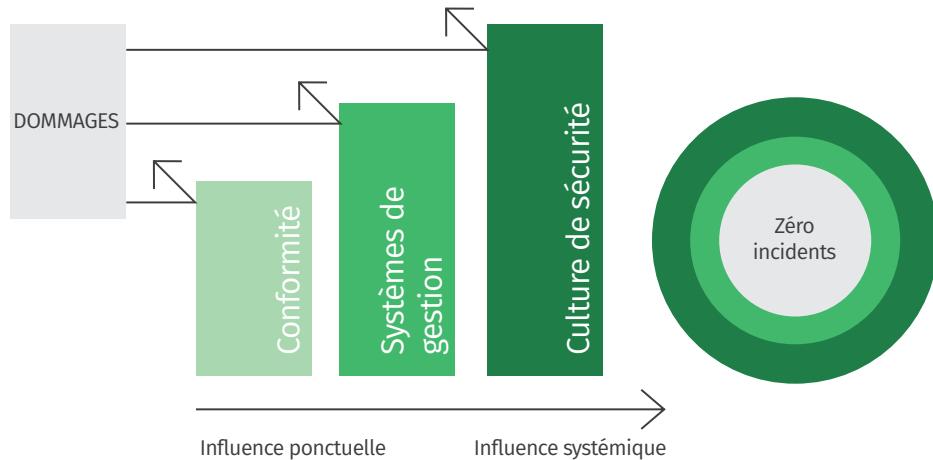


8
audits de
systèmes de
gestion



4
audits de
systèmes
financiers

FIGURE 4
**Prévention
des dommages**



En premier lieu, nous menons de rigoureuses activités de vérification de la conformité fondées sur la connaissance du risque, afin de déterminer si la société se conforme aux exigences réglementaires. Cet exercice donne une idée de la situation à un moment très précis et, même s'il est incontournable pour se prémunir contre les dommages, il demeure très limité dans le temps. Il nous procure des données propres à la société, qui enrichissent nos modèles de risques et révèlent sur quels aspects la vérification de la conformité est la plus efficace et la plus susceptible de prévenir les blessures et les dommages. Ces activités visent des aspects techniques comme la sûreté, la protection de l'environnement, l'intégrité des pipelines, la gestion de la sûreté, des situations d'urgence et de la sécurité, la prévention des dommages, les droits et les intérêts, et la réglementation financière. En nous basant sur le modèle fondé sur la connaissance du risque, nous avons aussi accru le nombre d'activités de ce type dans le but d'induire une réduction des incidents qui touchent la sécurité des travailleurs.

L'Office a mis en place un cadre étendu pour s'assurer que les sociétés pipelinières disposeront des fonds nécessaires pour cesser l'exploitation de leurs installations en toute sécurité, le moment venu. Toutes les sociétés de notre ressort nous ont soit remis un instrument financier au montant total des coûts estimatifs de la cessation d'exploitation ou ont créé une fiducie dans laquelle sont conservées les sommes qui seront requises pour réaliser les travaux de cessation d'exploitation. Grâce à ces mécanismes, l'Office, les propriétaires fonciers, les communautés autochtones et la population canadienne ont l'assurance que des fonds suffisants seront disponibles pour exécuter les travaux liés à la cessation d'exploitation, en protégeant l'environnement et la sécurité des personnes. Pour un complément d'information sur ce volet, prière de consulter l'annexe G ou de prendre connaissance de nos renseignements sur le rendement des sociétés à l'adresse one-neb.gc.ca

En second lieu, les systèmes de gestion constituent un solide rempart dans la protection contre les dommages, dont l'intérêt dépasse l'aspect ponctuel de la conformité. La réglementation de l'Office exige des sociétés de son ressort qu'elles aient en place un système de gestion qui détecte et maîtrise les dangers et les risques. Nous analysons les données et les tendances sur les incidents et les situations de non-conformité en faisant porter nos efforts sur l'amélioration des systèmes de gestion par des contrôles visant à remédier aux causes profondes et à atténuer les dangers. De concert avec de nombreuses parties prenantes, nous revoyons et renforçons constamment les exigences réglementaires auxquelles les systèmes de gestion des sociétés sont assujettis, et nous menons des audits pour nous assurer que ces exigences sont respectées.

En troisième lieu, l'Office s'emploie à renforcer la culture de sécurité pour, à terme, améliorer le rendement de l'ensemble de l'industrie en matière de sécurité. Une société qui a instauré une solide culture de sécurité soupèse chacune de ses décisions pour s'assurer qu'elle maîtrise les risques et prévient les dommages. La réglementation de l'Office ne s'étend pas à la culture de sécurité; néanmoins, nous comptons sur les sociétés pour qu'elles fassent la promotion d'une culture de sécurité positive. Nous exerçons aussi une influence sur le secteur, en recueillant, analysant et partageant, par des voies officielles et non officielles, des données et des renseignements recueillis à la grandeur de l'industrie, et en mettant en lumière les enseignements que nous avons tirés sur la culture de sécurité.

Le développement d'une culture de sécurité repose sur la concertation avec l'industrie

L'Office prend tous les moyens pour améliorer le rendement de l'ensemble de l'industrie, tout autant que le sien, en matière de culture de sécurité. En février 2018, il a été l'hôte d'un atelier sur la culture de sécurité qui a réuni quelques sociétés assujetties à sa réglementation. Ce projet pilote a été mis sur pied dans le but de promouvoir une culture d'apprentissage et de partage au sein du secteur de l'énergie ainsi qu'entre l'Office lui-même et les sociétés qu'il réglemente.

Pendant toute une journée, les participants ont fait état des difficultés, des réussites et des pratiques exemplaires associées à la promotion d'une culture de sécurité positive, dans l'optique d'améliorer les résultats en matière de sécurité et de protection de l'environnement à la grandeur du secteur. Les commentaires recueillis auprès des participants ont révélé que, dans l'ensemble, ils avaient jugé l'expérience utile; cette dernière a aussi montré la détermination de l'Office à se concerter avec les exploitants pour renforcer la culture de sécurité. L'atelier a aussi permis à l'Office de vérifier son efficacité à faire valoir l'importance d'une telle culture, en examinant la façon dont sa propre culture sur la surveillance peut influer sur les efforts des acteurs de l'industrie.

« Pour exercer une influence positive sur la culture de sécurité, nous devons considérer l'effet de nos propres valeurs organisationnelles sur nos processus décisionnels et nos comportements. Cet atelier a offert une merveilleuse introspection sur notre culture interne de la surveillance réglementaire afin de mieux la comprendre. »

Keith Landra, délégué à la sécurité de l'Office

RÉSULTATS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

Surveillance de la sécurité et de l'environnement

Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementées par l'Office causant des blessures aux personnes ou des dommages à l'environnement

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
0	16	17

Changement en pourcentage de types précis d'incidents touchant des infrastructures réglementées par l'Office national de l'énergie

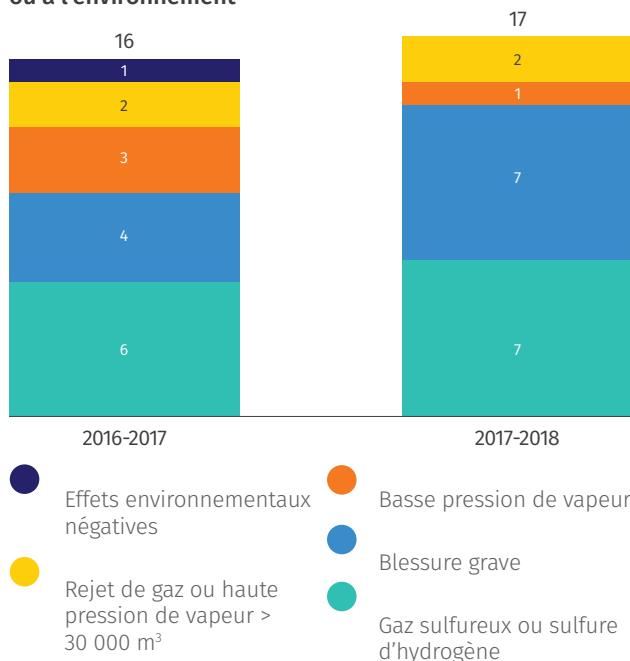
CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
10 % RÉDUCTION	11 % AUGMENTATION	10 % AUGMENTATION

L'objectif de l'Office est toujours de n'enregistrer aucun incident causant des blessures aux personnes ou des dommages à l'environnement dans les activités de son ressort. Cependant, avec 72 126 kilomètres de canalisations qui relèvent de sa compétence, la cible de zéro incident est difficile à atteindre. Tout en poursuivant son objectif de réduction (voire d'élimination) du nombre d'incidents, comme organisme de réglementation, nous travaillons aussi à réduire la gravité et les conséquences des incidents, s'il s'en produit. Cela explique nos efforts soutenus pour abaisser le nombre d'incidents causant des blessures aux personnes ou des dommages à l'environnement. Nous savons, tant par notre expérience que par nos données et les commentaires des acteurs de l'industrie, que les risques que de tels incidents se produisent, plus particulièrement des blessures et des accidents mortels, augmentent à mesure que s'intensifient les activités de construction entourant les grands projets.

Les deux indicateurs mentionnés précédemment doivent être pris en considération ensemble. Le premier indique le nombre total d'incidents par année. Puisque nous savons qu'il peut y avoir des écarts marqués d'une année à l'autre, nous surveillons aussi la moyenne mobile sur trois ans, qui nous donne une meilleure perspective des changements sur une plus longue période. Au cours de l'exercice visé, on a enregistré un total de 17 incidents ayant causé des blessures à des personnes ou des dommages à l'environnement, un de plus qu'à l'exercice précédent. On note aussi une hausse de 11 % de la moyenne progressive de trois ans par rapport à la période antérieure. L'Office prend chaque incident

très au sérieux. Par conséquent, il a planifié des activités de vérification de la conformité et d'exécution, ainsi que d'autres activités de surveillance (sensibilisation, partage d'information, etc.) pour le prochain exercice, qui s'attaquent à trois tendances observées dans les incidents, en l'occurrence la menace à la sécurité des travailleurs durant les activités de construction, les activités non autorisées, ou quasi-incident, et l'exploitation au-delà des tolérances de conception.

FIGURE 5
Nombre total d'incidents préjudiciables aux personnes ou à l'environnement



Dans le cas de deux projets de pipelines d'envergure en construction (le projet TMX et le projet de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge), nous avons accru nos activités d'inspection et de surveillance et nous collaborons étroitement avec deux comités consultatifs et de surveillance autochtone afin d'engager les communautés concernées. Notre but est de réduire le nombre d'incidents causant des blessures aux personnes ou des dommages à l'environnement, but qui est partagé par les acteurs de l'industrie, les communautés, les groupes autochtones, le grand public et l'organisme de réglementation.

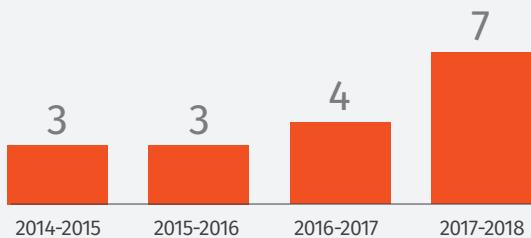
Analyse des données sur les incidents à l'Office

L'Office fait un suivi de tous les incidents et prend les mesures appropriées. Dans le cas des incidents qui causent ou peuvent causer des blessures aux personnes ou des dommages à l'environnement, nous sommes particulièrement vigilants et nous avons renforcé notre surveillance réglementaire (inspections, examens et audits). Nous convenons que les incidents n'ont pas tous les mêmes répercussions sur la sécurité des personnes ou sur l'environnement. Dans le cas des incidents qui n'entraînent pas directement des blessures ou des dommages, mais qui sont davantage une source incessante de préoccupation, nous analysons ces événements, qui nous servent d'indicateurs avancés pour les situations ayant un plus fort potentiel de dommages. Ces types d'incidents nous fournissent des données précieuses, qui peuvent aider à réduire le risque d'incidents futurs causant des dommages importants et à planifier nos activités de vérification de la conformité et d'exécution fondées sur la connaissance du risque. Nous publions tous les rapports d'incidents dans notre site Web à l'adresse www.one-neb.gc.ca. La présente section traite de deux constats qui sont ressortis de notre analyse des données sur les incidents : **la sécurité des travailleurs** et **exploitation au-delà des tolérances de conception**.

Intensification des activités de construction, surveillance réglementaire plus complexe et hausse des risques à la sécurité des travailleurs

Le nombre d'incidents causant des blessures aux personnes ou des dommages à l'environnement a augmenté durant l'exercice 2017-2018. La hausse la plus marquée par rapport à l'exercice précédent a été enregistrée dans le nombre de blessures graves, qui est passé de quatre à sept. Dans tous les cas, des entrepreneurs étaient en cause. Les données historiques sur les incidents révèlent que plus les activités de construction s'intensifient, plus les risques d'incidents augmentent. L'Office n'est pas sans savoir que, de façon générale, ces travaux exigent un grand nombre de personnes, qu'ils se déroulent sur des terrains difficiles et qu'ils nécessitent de la machinerie lourde. Inévitablement, les dangers pour la sécurité des travailleurs sont plus grands que durant l'exploitation courante. L'Office intégrera à son modèle des séries de données d'autres autorités, afin de mieux comprendre, à une plus grande échelle, les risques que pose la construction pour les travailleurs et de cerner les interventions pointues qui sont requises.

FIGURE 6
Blessures graves et accidents mortels déclarés à l'Office



Au cours de l'exercice 2017-2018, nous avons accru nos activités de vérification de la conformité, en recourant notamment à toute une panoplie de mécanismes, dont des vérifications préalables à la construction pour le projet TMX et le projet de la canalisation 3, des inspections de chantier programmées et impromptues, une meilleure communication avec les sociétés et les communautés dans un but de sensibilisation, et des activités de prise de contact pour assurer le respect des exigences réglementaires et des conditions particulières aux projets. Il est difficile de déterminer si ces mesures ont directement contribué à réduire le nombre d'incidents durant le dernier exercice et impossible de connaître le nombre d'incidents évités grâce à la surveillance réglementaire ou à nos interventions. Nous osons croire que notre travail est réellement utile. Cependant, vu la hausse prévue des travaux de construction liés aux projets d'envergure au prochain exercice, la tendance observée n'est pas sans préoccuper l'Office, à l'orée du nouvel exercice.

La construction des grands projets requiert aussi une plus grande collaboration et davantage d'intégration entre nos diverses fonctions et activités de surveillance réglementaire. Au cours du dernier exercice, nous avons travaillé très fort pour mieux coordonner nos examens de conformité aux conditions, nos activités d'audit et d'exécution, nos processus décisionnels (audiences sur le tracé détaillé, règlement des plaintes des propriétaires fonciers) et nos activités de mobilisation, afin de nous acquitter de nos responsabilités avec efficacité et efficience. Nous avons aussi tenu les Canadiens informés de nos progrès et de nos constats, et avons collaboré étroitement avec les communautés autochtones par l'intermédiaire de nos comités consultatifs et de surveillance autochtone. Ces activités continueront d'être au cœur du travail de l'Office durant le prochain exercice.

Exploitation au-delà des tolérances de conception

Une grande tendance se dégage des données recueillies par l'Office : un accroissement des cas d'exploitation au-delà des tolérances de conception des pipelines, ce que l'Office définit comme l'exploitation, quelle qu'en soit la durée, d'un pipeline au-delà des seuils pour lesquels il a été conçu ou des limites qu'il a lui-même imposées pour remédier à un problème observé. Il ne s'agit pas de rejets, d'incendies ou de situations entraînant des décès ou des blessures, mais de surpressions ou de cas de mise à nu du pipeline. Bien qu'ils entrent dans la définition d'un « incident », il s'agit véritablement davantage de « quasi-incident ». Quand une société n'a pas été en mesure d'exploiter son réseau pipelinier en respectant les limites de conception, l'Office exige qu'elle prenne des mesures correctives et préventives pour **prévenir** un incident qui pourrait avoir de plus graves conséquences.

On a enregistré une hausse du nombre de cas du genre durant l'exercice 2017-2018. Les données recueillies jusqu'ici révèlent que la plus grande partie des incidents constituant une exploitation au-delà des tolérances de conception visent une seule société, Pipelines Trans-Nord Inc., et qu'ils sont attribuables à la déclaration d'un plus grand nombre d'incidents survenus dans le passé.

Quelle que soit la raison, la hausse préoccupe l'Office et, en réaction à ce phénomène, nous avons délivré des ordonnances de sécurité pour atténuer les risques immédiats et nous avons rencontré des représentants de la société pour comprendre les conditions qui étaient à l'origine de ces problèmes.

FIGURE 7
Incidents liés à l'exploitation au-delà des tolérances de conception (surpressions) par 1 000 km de pipeline



Pipelines Trans-Nord Inc. a apporté plusieurs changements à son système de gestion pour pallier les lacunes, de manière à améliorer sa capacité à prévenir, détecter et déclarer les incidents liés à une exploitation au-delà des tolérances de conception et les autres sources de risques potentiels. De plus, le 1er avril 2018, l'Office a révisé ses directives en matière de signalement d'évènement destinées à toutes les sociétés pour les clarifier. L'Office compte sur toutes les sociétés, qu'il tient par ailleurs responsables, pour réduire les incidents de ce genre, qui posent un risque qui peut être atténué durant l'exploitation des pipelines. L'annexe E dresse la liste des ordonnances de sécurité délivrées par l'Office et des mesures connexes qu'il a prises durant le dernier exercice. Notre site Web fournit aux Canadiens des comptes rendus détaillés de tous les incidents signalés et de nos activités d'exécution.

Cette tendance concernant les incidents orientera nos activités de conformité et d'exécution durant le prochain exercice, et des mesures seront mises en place pour raffermir nos attentes envers toutes les sociétés à l'égard des systèmes de gestion et de l'instauration d'une culture de sécurité qui prévoit et prévient les incidents, comme l'exploitation au-delà des tolérances de conception, à l'avenir.

Changement en pourcentage des quasi-incident touchant des infrastructures réglementées par l'Office national de l'énergie

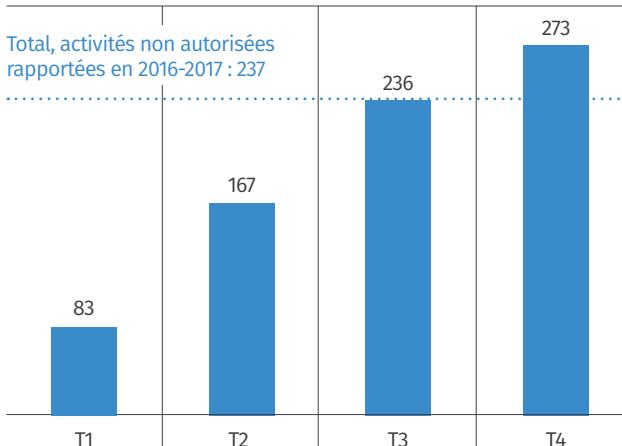
CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
DIMINUTION DE	AUGMENTATION DE	AUGMENTATION DE
5 %	13 %	16 %

Cet indicateur porte sur le nombre d'activités non autorisées qui ont été déclarées à l'Office. Souvent qualifiées de « quasi-incident », ces activités sont interdites (par exemple, parce qu'elles contreviennent à un aspect ou un autre de la réglementation, comme le franchissement non permis d'un pipeline ou une activité sur l'emprise d'un pipeline), sans toutefois poser un problème immédiat ni constituer un « incident », au sens technique de ce terme.

**Quasi-accidents impliquant l'infrastructure
réglementée par l'Office :**
2016-17: 237
2017-18: 273

La déclaration obligatoire de ces activités est importante, car les « quasi-incident » sont des indicateurs avancés qui fournissent des renseignements précieux sur les activités susceptibles de causer des dommages ou d'entraîner un incident. Depuis cinq ans, le nombre de quasi-incident déclaré chaque année à l'Office a plus que doublé, passant de 127 durant l'exercice 2013-2014 à 273 pendant l'exercice 2017-2018.

FIGURE 8
Quasi-accidents cumulatifs 2017-2018



Hausse des activités non autorisées – Précisions des déclarations et contrevenants récidivistes dans le collimateur

Les « quasi-accidents » constituent un indicateur avancé des aspects et des activités où des dommages pourraient être causés. Le suivi de cet indicateur fournit à l'Office des renseignements supplémentaires sur les aspects à plus haut risque qui, en retour, lui permettent de cibler ses mesures. Ces données nous aident aussi à mieux orienter nos activités de mobilisation afin de sensibiliser davantage le public et de favoriser l'exécution en toute sécurité des travaux d'excavation ou de construction ainsi que l'utilisation d'une machinerie lourde près ou au-dessus des pipelines réglementés par l'Office. Guidé par ses Lignes directrices sur les rapports d'événement publiées en 2014 pour cibler ses audits et les nouveaux Règlements sur la prévention des dommages adoptés en 2016 et 2017, l'Office a concentré ses efforts sur la clarification, l'exécution et la sensibilisation à l'égard des exigences pour le signalement d'activités non autorisées. Cela s'est traduit par une augmentation constante du nombre de signalements. Il est intéressant de noter que, par rapport au nombre total d'activités non autorisées, celles provenant de contrevenants récidivistes ont diminué. Puisqu'il est possible d'établir un lien direct entre ce phénomène et les mesures de

réglementation visant à accroître la sensibilisation qui ont été déployées et, puisque nous n'avons pas observé la même hausse du nombre de contrevenants récidivistes, nous tendons à conclure qu'il s'agit davantage d'une augmentation du nombre de rapports d'événements que d'activités non autorisées comme telles.

L'Office s'est associé à d'autres organisations, comme la Canadian Common Ground Alliance, pour orienter ses activités de vérification de la conformité dans ce domaine, en ciblant des sociétés, des régions et des contrevenants récidivistes et en posant des gestes susceptibles de réduire les quasi-incident. Tous les quasi-incident font l'objet d'un examen de la part du personnel de l'Office, qui communique avec les contrevenants. Nos mesures de réglementation ont surtout visé ces derniers, car ils posent un risque plus élevé. Nous continuerons à axer nos efforts sur ces contrevenants et à analyser les données dans le but de guider nos activités de vérification de la conformité et de sensibilisation à la prévention des dommages durant l'exercice 2018-2019.

Activités de surveillance conjointe en présence de surveillants autochtones

La mise sur pied de comités consultatifs et de surveillance autochtone qui a suivi l'approbation du projet TMX et du projet de la canalisation 3 a engagé l'Office dans une nouvelle voie en ce qui a trait à ses responsabilités en matière de surveillance et de mobilisation pour les projets de construction de grande envergure. Nos buts sont de tirer parti des connaissances et de l'expérience autochtones et de les intégrer à notre démarche de surveillance et de suivi des projets, de collaborer avec les surveillants autochtones et de les soutenir lors de nos activités de surveillance conjointe.

L'Office et ces comités partagent les mêmes objectifs en matière de protection de l'environnement, de sécurité, de transparence de l'information et d'instauration d'une approche attentive aux préoccupations des communautés. Ces occasions de concertation constituent un tournant dans la façon dont l'Office intègre le savoir traditionnel à ses programmes de réglementation. L'élaboration, en partenariat, d'un cadre de formation qui aide l'Office à incorporer les points de vue autochtones à son travail et qui appuie les surveillants autochtones en leur permettant de prendre part à des inspections conjointes sur le terrain durant des travaux de construction d'envergure illustre cette coopération. Bien que nous en soyons encore au tout début de cette démarche, il s'agit d'un pas important en vue de créer de nouvelles relations avec les peuples

autochtones, et une nouvelle manière d'aborder la surveillance de la sécurité et de l'environnement. Dans une perspective d'avenir, nous encourageons aussi les sociétés à favoriser une participation tangible des Autochtones à la planification de leurs activités d'exploitation et d'entretien.



VINCE RAIN, DE LA PREMIÈRE NATION PAUL,
EST UN SURVEILLANT AUTOCHTONE



Résumé du rendement sur la surveillance de la sécurité et de l'environnement et priorités pour le prochain exercice

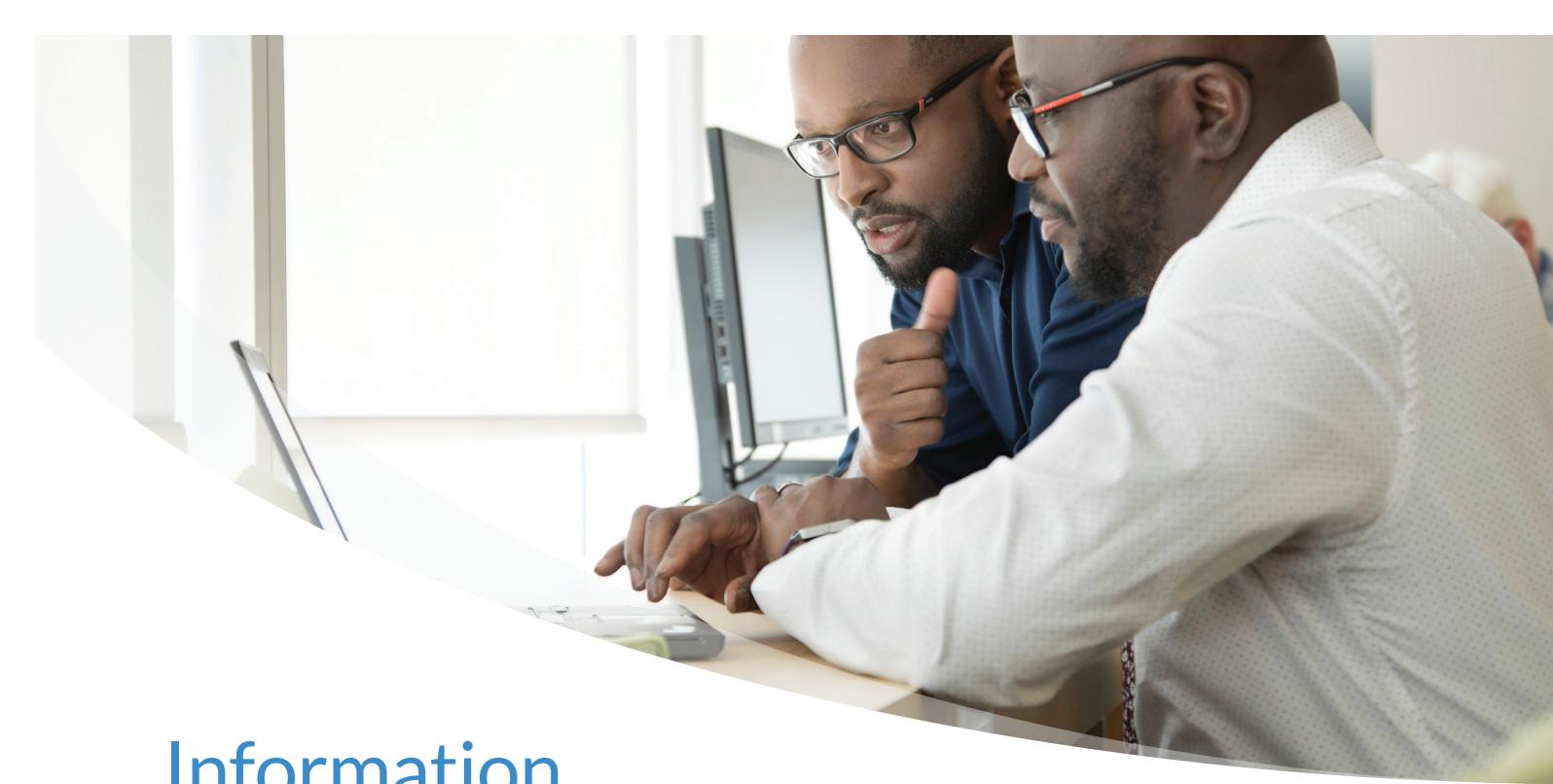
- Maintenir notre approche à l'égard de la sécurité et de la protection de l'environnement sous les trois volets cruciaux de la conformité et de l'exécution, des systèmes de gestion et de la culture de sécurité, en misant sur les données que nous recueillons sur le rendement des sociétés pour dégager les tendances dans l'industrie. Cette approche guidera notre travail fondé sur la connaissance du risque relativement aux systèmes de gestion, afin que des améliorations puissent être apportées à la grandeur de l'industrie.
- Mettre l'accent sur la mobilisation et la participation autochtone, ainsi que sur leur intégration complète aux processus de vérification de la conformité, de l'exécution et des audits dans le cadre de notre surveillance réglementaire de projets de construction d'envergure (TMX, canalisation 3, et Keystone XL.)

- Prendre des mesures ciblées pour inverser les tendances observées dans les incidents impliquant la sécurité des travailleurs, l'exploitation au-delà des tolérances de conception et les activités non autorisées :

Sécurité des travailleurs – Mettre en place une démarche ciblée et polyvalente pour réduire le nombre d'incidents préjudiciables à la sécurité des travailleurs durant la construction. Nous poursuivrons nos activités de vérification de la conformité centrées sur la construction par des vérifications préalables aux travaux et aurons recours à des audits des systèmes de gestion pour amener des améliorations à l'échelle de l'industrie en matière de formation et de surveillance des entrepreneurs.

Exploitation au-delà des tolérances de conception – Nous continuerons à prendre des mesures d'exécution, comme la délivrance d'ordonnances de sécurité, pour nous assurer que les sociétés exploitent leurs pipelines de façon sécuritaire. L'Office étudiera aussi les meilleures façons de redresser la situation à l'échelle de l'industrie au moyen d'avis de sécurité et d'activités axées sur les systèmes de gestion.

Activités non autorisées – Misant sur nos propres données et celles d'organisations qui partagent les mêmes objectifs que nous, comme la Canadian Common Ground Alliance, nous orienterons nos activités de vérification de la conformité sur les aspects à plus haut potentiel de risques, comme les contrevenants récidivistes dans des régions et des sociétés données, de manière à réduire le potentiel de dommages.



Information sur l'énergie

L'Office recueille, fait le suivi, analyse et publie des renseignements sur les marchés et la demande d'énergie, les sources d'énergie, la sécurité et la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité.

Notre engagement

Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour se renseigner, faire des recherches et prendre des décisions. Ils ont accès à de l'information sur l'infrastructure réglementée par l'Office qui se trouve dans leur milieu et ont la possibilité de collaborer aux produits d'information de l'Office et de fournir des commentaires sur ceux-ci.

L'Office joue un rôle primordial dans la diffusion aux Canadiens et au reste du monde d'une information objective et neutre. L'évolution rapide des marchés de l'énergie et l'impératif d'élaborer des politiques sur les changements climatiques rendent cette information plus indispensable que jamais. Le personnel technique de l'Office mène des recherches poussées et collabore avec divers organismes publics et universitaires ainsi que des organisations sans but lucratif pour produire des analyses équilibrées et exhaustives sur les tendances concernant l'énergie au Canada. Nous fournissons aussi à la population canadienne de l'information sur l'infrastructure pipelinière et la sécurité des pipelines, dont des données à l'échelle communautaire et régionale.

Activités liées à l'information sur l'énergie en 2017-2018 :



49

bulletins
Aperçu
du marché



8

nouvelles
publications
sur l'énergie



Près de
1 Million

de pages vues
uniques sous
Information
sur l'énergie
et Information
sur les sociétés
pipelinères

RÉSULTATS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

Information sur l'énergie

Nombre de fois où l'information sur l'énergie de l'Office est consultée

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
750 000	879 831	986 347

La comptabilisation du nombre des pages vues uniques dans notre site Web public nous aide à connaître la fréquence d'accès à cette information. Le nombre d'utilisateurs de l'information sur l'énergie que l'Office publie en ligne a augmenté de 12 % en 2017-2018, grâce à l'offre de types de produits nouveaux et innovateurs. Des augmentations marquées de visiteurs ont été enregistrées pour les nouveaux profils des sociétés pipelinaires, la carte interactive des pipelines et les visualisations des données ainsi que les mises à jour bien accueillies des rapports Avenir énergétique et Panorama de l'électricité renouvelable au Canada.

Cette fréquentation dénote le désir grandissant des citoyens de s'informer sur les filières énergétiques du Canada, ainsi que la capacité de l'Office de satisfaire cette demande de manière créative et efficiente. Nous continuons à explorer de nouveaux moyens de faire évoluer et d'améliorer notre contribution positive à l'information sur l'énergie au Canada.

Nos profils des sociétés pipelinaires, lancés durant l'exercice, ont été parmi nos produits les plus utilisés. Cet outil interactif en ligne propose aux Canadiens une information facile à consulter sur les produits pétroliers que les principaux pipelines réglementés par l'Office ont transportés depuis 2006. On trouve notamment des renseignements détaillés sur des statistiques importantes, des faits nouveaux, le taux d'utilisation des pipelines, leurs débits quotidiens déclarés, les droits et les données financières, de même que sur les points d'exportation et d'importation à la frontière.

FIGURE 9

Profils des sociétés pipelinaires : Enbridge Mainline



Réseau pipelinier et points clés

MISE À JOUR : DÉCEMBRE 2017

Le réseau principal d'Enbridge est le plus gros transporteur de pétrole brut au Canada; il achemine la production de pétrole brut de l'Ouest canadien vers les marchés de l'Est du pays et du Midwest des États-Unis. Le réseau principal transporte également des produits pétroliers raffinés vers la Saskatchewan et le Manitoba ainsi que des liquides de gaz naturel jusqu'à Sarnia, en Ontario. La première section du réseau principal, d'Edmonton, en Alberta, à Superior, dans le Wisconsin, a été construite en 1950. En 1953, le réseau a été agrandi jusqu'à Sarnia, en Ontario. La configuration et la capacité actuelles du réseau principal résultent de travaux d'agrandissement et d'amélioration effectués au cours des 30 dernières années.

Le réseau principal commence à Edmonton, en Alberta, et traverse les Prairies en direction est. Le pétrole brut de l'Ouest canadien et des États-Unis est acheminé jusqu'au réseau principal par des canalisations d'amenée à Kerrobert et Regina, en Saskatchewan, et à Cromer, au Manitoba. Le pipeline traverse la frontière canado-américaine près de Gretna, au Manitoba, où il rejoint le réseau Lakehead d'Enbridge.

Pourcentage des utilisateurs du site Web sondés qui estiment que l'information sur l'énergie est utile pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches et prendre des décisions

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
75 %	Aucun résultat	84 %

La qualité des programmes de l'Office en matière d'information sur l'énergie repose en grande partie sur les données amassées et la pertinence de l'information publiée. Notre désir est de fournir aux Canadiens l'information sur l'énergie et la sécurité des pipelines la plus utile possible.

Les cibles que nous nous sommes fixées concernant la fréquentation de notre site Web (pages vues uniques) et la satisfaction des utilisateurs sont atteintes. Cependant, trouver des moyens pour recueillir les commentaires et comprendre les intérêts de notre auditoire demeure un défi. Le personnel de l'Office étudie des façons d'établir une meilleure communication avec les utilisateurs afin de pouvoir leur fournir les renseignements sur la sécurité des pipelines et les marchés énergétiques dont ils ont besoin pour se renseigner, faire des recherches et prendre des décisions. Au cours du prochain exercice, l'Office réunira des groupes de discussion pour essayer de mieux cerner l'usage que le public fait de son information.

Produits d'information sur les filières énergétiques publiés en 2017-2018 :

- Aperçus du marché – publiés toutes les semaines
- Profils des sociétés pipelinaires – données mises à jour tous les trimestres et autres mises à jour périodiques
- Adoption des sources d'énergie renouvelable au Canada (mai 2017)
- Le rôle du Canada dans le marché mondial du GNL (juillet 2017)
- Avenir énergétique du Canada (octobre 2017)
- Évaluation des ressources de la formation schisteuse de Duvernay et Ressources économiques de la formation schisteuse de Duvernay (septembre et novembre 2017)
- Panorama de l'électricité renouvelable au Canada (décembre 2017)
- Profils énergétiques des provinces et territoires (décembre 2017)
- Suppléments du rapport sur l'avenir énergétique (janvier 2017)
- Divers articles de fond (La réglementation des prix de l'essence au Canada atlantique, Les GES découlant de la consommation d'électricité dans le secteur résidentiel, Les innovations canadiennes dans le secteur de l'énergie, etc.)
- Statistiques (mises à jour constantes)

Information accrue à l'égard des infrastructures réglementées par l'Office dans les communautés

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
5	7	5
NOUVELLES SÉRIES DE DONNÉES		

Durant l'exercice 2017-2018, l'Office a rendu publics de nouveaux renseignements sur les pipelines ayant une portée plus locale. On y traitait de l'utilisation et de la capacité des pipelines, des points d'importation et d'exportation et des ordonnances de sécurité, en plus de fournir certaines cartes de tracés. Nous avons aussi exploré de nouvelles façons de rendre cette information plus accessible, interactive et utile pour les utilisateurs, notamment au moyen d'outils comme la visualisation des données.

Une importante visualisation a été développée et rendue publique durant le dernier exercice; elle fournit aux Canadiens de l'information sur les incidents dans un format facile à utiliser. En cliquant sur divers points de données et en appliquant des filtres, l'utilisateur est en mesure d'afficher des informations sur les incidents en fonction de ses préférences.

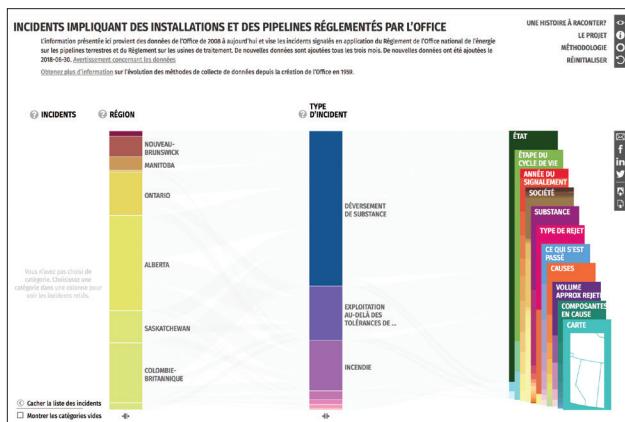
Nombre d'occasions données aux Canadiens de collaborer aux produits d'information sur l'énergie et de formuler des commentaires sur ceux-ci

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
42	Aucun résultat	76

La filière énergétique canadienne est un vaste domaine de connaissances, où se côtoient des points de vue régionaux, des répertoires de données uniques et de nombreuses disciplines. En faisant partie d'un réseau plus étendu et en sollicitant activement la contribution et les suggestions d'autres organisations associées au secteur de l'énergie, nous sommes en mesure d'apprendre, de partager et de chercher à constamment améliorer nos programmes reliés à l'information sur l'énergie.

L'Office a rencontré des parties prenantes à plus de 70 reprises au cours du dernier exercice à des fins de discussions, de consultations et, parfois, de partenariats pour le développement de nouveaux produits d'information sur l'énergie. Au nombre de nos collaborateurs, on compte des gouvernements provinciaux et territoriaux de partout au Canada, diverses organisations universitaires, sans but lucratif et de l'industrie, ainsi que des organismes internationaux comme la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis et l'Agence internationale de l'énergie.

FIGURE 10
Incidents sur les infrastructures réglementées par l'Office





Résumé du rendement relatif à l'information sur l'énergie et priorités pour le prochain exercice

- Nous continuerons à participer au dialogue sur l'énergie au Canada en proposant des informations, des analyses et des perspectives uniques en tant qu'organisme de réglementation, une composante distincte, mais intégrale de notre mandat.
- Nous poursuivrons aussi l'intégration des renseignements sur les filières énergétiques et sur les pipelines afin de donner aux Canadiens une vue d'ensemble des corrélations qui existent entre les marchés énergétiques, le commerce de l'énergie, l'infrastructure énergétique et la mise en valeur des ressources énergétiques.
- Nous continuerons à publier des produits de grande qualité en recherchant activement les commentaires de notre lectorat, notamment sur leur expérience, et en recourant à des techniques poussées comme les groupes de discussion pour acquérir une connaissance encore plus approfondie des préférences et des besoins.
- Nous enrichirons notre boîte à outils de visualisations des données en nous intéressant, à grande échelle, aux importations et exportations et aux conditions réglementaires, démontrant de la sorte notre engagement à fournir aux Canadiens un accès transparent aux données liées à la réglementation.



Mobilisation

Mener des activités de mobilisation auprès des parties prenantes et des Autochtones sur des sujets qui ont trait au mandat et au rôle de l'Office national de l'énergie, au-delà de la participation relative aux projets précis.

Notre engagement

Les parties prenantes et les Autochtones expriment leurs points de vue et leurs commentaires à l'égard du mandat et du rôle de l'Office national de l'énergie; les activités de mobilisation des parties prenantes et des peuples autochtones sont porteuses de sens.

Activités de mobilisation en 2017 2018 :



319

activités de mobilisation



4,270

participants aux programmes de mobilisation de l'Office



Formation sur la sensibilisation aux cultures autochtones donnée par des formateurs autochtones à

164

membres du personnel de l'Office

L'Office croit fermement que le meilleur moyen de prévenir les dommages, d'assurer la sécurité des Canadiens ainsi que la protection de l'environnement et de veiller à l'efficience du marché est d'être à l'écoute, afin de rendre des décisions judicieuses et de présenter des recommandations éclairées dans l'intérêt public.

Au cours de l'exercice 2017-2018, l'Office a piloté la mise sur pied de la Table ronde des municipalités, avec la Fédération canadienne des municipalités et l'Association canadienne de pipelines d'énergie dans le but de cerner les sujets de préoccupation communs qui ont trait à l'exploitation des pipelines ou aux activités qui s'y rattachent et à trouver des solutions qui peuvent être essaimées partout au pays. L'Office a aussi réitéré son engagement envers le Groupe chargé des questions foncières, forum déjà bien implanté, en élargissant son mandat pour inclure des activités centrées sur des enjeux constituant des sujets de préoccupation communs à tous les propriétaires fonciers.

L'accent renforcé sur la mobilisation témoigne également de l'avènement d'une nouvelle ère dans les relations de l'Office avec les peuples autochtones, fondée sur la reconnaissance de leurs droits et un esprit de respect, de coopération et de partenariat. La mobilisation permet à l'Office d'apprendre et de toujours s'améliorer, en tirant parti de l'apport, des points de vue et des perspectives d'un plus grand nombre de joueurs. En multipliant ses activités de mobilisation, l'Office s'assure que les vues des parties prenantes et des peuples autochtones sont prises en compte dans ses décisions et ses activités courantes.

RÉSULTATS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

Mobilisation

Nombre de participants aux activités de mobilisation de l'Office national de l'énergie

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
600	723	4 270

L'adhésion aux activités de notre programme de mobilisation est rapportée afin de déterminer si elles augmentent et de savoir où concentrer ses efforts. L'adhésion a été très forte, et nous avons largement surpassé nos cibles dans ce domaine durant l'exercice 2017-2018. En plus de revoir notre cible pour ce volet afin qu'elle tienne mieux compte de l'expérience passée, nous continuerons à polir et à ajuster nos activités de sensibilisation pour nous assurer qu'elles répondent aux besoins des communautés que nous servons. Durant l'exercice 2017-2018, par l'entremise de nos bureaux régionaux de Yellowknife, Vancouver et Montréal, nous avons mené un très grand nombre d'activités de sensibilisation. Elles s'ajoutent à celles que nous avons soutenues partout au pays dans le cadre de nos programmes de mobilisation.

Pourcentage des parties prenantes sondées qui ont participé à des activités d'engagement de l'Office national de l'énergie et qui affirment que l'engagement était porteur de sens

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
75 %	Aucun résultat	76 %

Tout en étant ravis des commentaires qui nous ont été transmis lors d'un sondage, nous savons qu'il reste encore du chemin à parcourir. Nous avons mis au point de nouvelles approches et avons bonifié nos activités de mobilisation; à ce stade-ci, nous devons assurer le mûrissement de ces processus, ce que nous ferons en définissant mieux notre objectif et en précisant les résultats que nous visons. Un aspect essentiel de cette démarche consistera à parfaitement intégrer la rétroaction et les données sur la mobilisation recueillies à un cycle d'amélioration continue de notre méthode de mobilisation. De plus, nous persisterons dans les efforts déjà entrepris pour consolider notre capacité interne de mobilisation de la population, plus particulièrement, au chapitre de la formation sur la culture autochtone. Notre travail de mobilisation des Canadiens n'est pas un simple exercice cosmétique. Nous voulons qu'il ait une véritable signification pour eux, que leurs efforts donnent des résultats et que soient prises les mesures appropriées émanant de leurs commentaires.

Principaux commentaires recueillis dans des sondages sur la mobilisation

- Les parties prenantes du GQF souhaiteraient une participation élargie au sein du GQF et des processus favorisant une plus grande efficacité et une meilleure orientation.
- Les parties prenantes relevant du bureau régional de Montréal estiment qu'une plus grande rétroaction est nécessaire sur les problèmes soulevés, ainsi qu'une participation plus tangible à l'examen des projets.
- Les parties prenantes relevant du bureau régional de Vancouver ont demandé une mobilisation plus approfondie et plus transparente, ainsi que des renseignements détaillés sur certains aspects du projet TMX.
- Les peuples autochtones ont demandé que le gouvernement s'emploie à mieux comprendre leurs cultures et à faire preuve d'une plus grande transparence dans ses interactions avec eux.

La rétroaction, moteur de changement

Nous revoyons nos façons de faire pour mobiliser les Canadiens. À cette fin, nous déployons plus d'efforts pour recueillir les commentaires des parties prenantes et des peuples autochtones, dans le but de tisser et de resserrer des liens avec eux et d'améliorer nos activités de mobilisation à venir.

L'Office est conscient de l'impératif de trouver de meilleurs moyens de partager et de concrétiser la rétroaction recueillie sur tous ses programmes, de manière à peaufiner ses méthodes de travail. Durant l'exercice, nous avons mené de nombreuses activités de mobilisation, qui ont toutes fait ressortir l'importance de poursuivre et de consolider cette démarche. La volonté de mettre en pratique ce que nous avons appris pour rendre la mobilisation encore plus significative continuera de façonner notre travail durant le prochain exercice.

Pourcentage des Autochtones sondés qui ont participé à des activités d'engagement de l'Office national de l'énergie et qui affirment que l'engagement était porteur de sens

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
75 %	Aucun résultat	80 %

L'Office a à cœur de travailler avec les peuples autochtones. Bien que les commentaires recueillis lors d'un sondage réalisé durant l'exercice 2017-2018 aient été favorables, nous savons qu'il y a davantage à faire, en particulier dans notre façon de travailler avec les communautés autochtones pour la surveillance réglementaire des grands projets comme l agrandissement du réseau de Trans Mountain et la canalisation 3.

Les CCSA : une nouvelle façon de se concerter

L'une des plus importantes activités qu'a menées l'Office en matière de mobilisation a été d'appuyer, en concertation, la mise sur pied des comités consultatifs et de surveillance autochtone (CCSA) pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le projet de la canalisation 3. Ces comités, composés de représentants autochtones et de représentants fédéraux de haut niveau, fournissent à l'organisme de réglementation informations et conseils et surveillent la construction et l'exploitation des projets. Les membres de ces comités partagent les mêmes buts sur le plan de la sécurité et de la protection de l'environnement et des intérêts des Autochtones dans la terre et les eaux.

Cette initiative marque un changement fondamental dans la façon dont l'Office et le gouvernement fédéral travaillent avec les peuples autochtones, et vise à créer des liens véritables et durables avec les communautés autochtones établies le long des couloirs des projets, pendant tout le cycle de vie de ceux-ci. La démarche et le mandat des comités consultatifs et de surveillance autochtone ont été élaborés de façon conjointe en se basant sur une approche approuvée officiellement en juillet 2017.

« Ce comité procure aux Premières Nations et aux Métis une occasion historique de conseiller le gouvernement fédéral et l'organisme de réglementation sur la meilleure façon d'intégrer les principes et les intérêts des Autochtones à la surveillance pendant tout le cycle de vie d'un projet. Il représente une nouvelle façon pour toutes les parties concernées de travailler ensemble; je suis impatient de poursuivre le travail dans un esprit de collaboration, d'apprentissage et de recherche conjointe des faits. »

Joe Daniels, coprésident autochtone du CCSA pour la canalisation 3

LES CHIFFRES SUR LA CRÉATION CONJOINTE DES CCSA :	TMX	CANALISATION 3
Communautés autochtones touchées	117	109
Communautés autochtones participantes	env. 75 %	env. 60 %
Membres autochtones au groupe de travail	12	50
Ateliers régionaux	8	4
Ateliers sur l'ensemble du tracé	2	2

Moments importants de la création des CCSA durant l'exercice 2017-2018

- Achèvement de l'élaboration concertée du mandat des CCSA pour les projets TMX et Canalisation 3
- Approbation du projet pilote de surveillants autochtones (CCSA-TMX)
- Observation par des représentants de CCSA d'exercices de gestion des situations d'urgence au terminal Burnaby et à Jasper
- Atelier sur les problèmes liés aux toiles visant à obstruer le fraîcheur, tenu par le CCSA-TMX et Pêches et Océans Canada pour en discuter et les régler sur-le-champ



Résumé du rendement sur la mobilisation et priorités pour le prochain exercice

- Certes, nos résultats sont axés sur les activités. Cependant, ils commencent à rendre compte du travail accompli et de l'ampleur des efforts déployés dans le cadre de notre programme, ainsi que de leur importance. Nous pouvons désormais nous employer à peaufiner l'orientation du programme et à faire la preuve des résultats qui en découlent.
- La rétroaction est un aspect crucial du travail que nous exécutons pour améliorer la mobilisation, et nous continuerons à solliciter activement cette rétroaction dans des enquêtes auprès des particuliers et des groupes, et à multiplier les interactions.
- Le travail accompli avec le CCSA a démontré le caractère vital et précieux de ces efforts en vue d'une surveillance de la sécurité et de l'environnement efficace. Pour que les engagements pris envers ces comités soient appliqués à la grandeur de l'Office, il faut de la coordination, de la planification et des ressources. Il s'agit d'une relation d'un genre nouveau entre l'Office et les communautés autochtones, relation que nous chérissons et que nous sommes déterminés à approfondir.

Pour en savoir davantage sur l'Office

Nous pourrions disserter plus longuement sur le rendement de l'Office au cours du dernier exercice, mais nous vous encourageons à en découvrir davantage sur nos programmes à partir des informations que nous publions dans notre site Web. Nous avons fait d'énormes progrès en ce qui concerne la mise en ligne d'une plus grande quantité de nos données et de nos renseignements ainsi que dans la démonstration de notre engagement ferme envers l'initiative du gouvernement fédéral en matière de données ouvertes, grâce à laquelle les Canadiens peuvent consulter, télécharger et utiliser nos données en vue de produire leurs propres analyses.

You desirez en apprendre davantage sur l'Office?

Faites-nous-en part! Voici nos coordonnées :

**Bureau principal
Calgary**

517, Dixième Avenue S.-O.,
Bureau 210
Calgary (Alberta)
T2R 0A8

Bureau : 403-292-4800
Numéro sans frais : 1-800-899-1265

**Bureau régional
de Montréal**

505, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 230
Montréal (Québec)
H3A 3C2

Bureau : 514-283-3114
Cellulaire : 514-240-0469

**Bureau régional
de Vancouver**

800, rue Burrard
Bureau 219
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 0B9

Bureau : 604-666-3975
Cellulaire : 604-360-5094

**Bureau régional
de Yellowknife**

5101, 50e Avenue
Bureau 115, C.P. 2213
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2P7

Bureau : 867-766-8408
Télécopieur : 867-766-8410

Télécopieur : 403-292-5503
Numéro sans frais : 1-877-288-8803
TTY (téléimprimeur) : 1-800-632-1663

<http://www.one-neb.gc.ca>
info@neb-one.gc.ca
@NEBCanada

<https://www.linkedin.com/company/national-energy-board>
<https://www.youtube.com/user/NationalEnergyBoard>

Annexe A

Membres de l'Office national de l'énergie

Peter Watson

(président et premier dirigeant)

- Sous-ministre, Conseil exécutif, gouvernement de l'Alberta, 2011-2014.
- Sous-ministre, ministère de l'Énergie, gouvernement de l'Alberta, 2008-2011.
- Président de Clean Air Strategic Alliance, un multipartenariat composé de représentants sélectionnés par l'industrie et des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, pour fournir des stratégies servant à évaluer et améliorer la qualité de l'air pour les Albertains, à l'aide d'un processus de collaboration fondé sur le consensus, 2005-2011
- Président de l'Alberta Water Council, un multipartenariat composé de 24 membres provenant de gouvernements, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales, dont le rôle principal consiste à surveiller et gérer la mise en œuvre de la stratégie Water for Life de l'Alberta, et à se faire le champion de la réalisation des trois objectifs de la stratégie : une alimentation en eau potable sûre, des écosystèmes aquatiques sains et fiables, et des réserves d'eau de qualité pour une économie durable, 2005-2008
- Sous-ministre, ministère de l'Environnement, gouvernement de l'Alberta, 2005-2008.
- Sous-ministre adjoint, division de l'assurance environnementale, ministère de l'Environnement, gouvernement de l'Alberta, 2002-2005.



Lyne Mercier

(vice-présidente)

Avant de joindre l'Office, Lyne Mercier avait travaillé à Gaz Métro pendant plus de 29 ans, dont 10 à des postes de cadres supérieurs. Chez Gaz Métro, elle a été directrice de la division de l'approvisionnement en gaz, où elle était responsable de la politique stratégique d'approvisionnement en gaz naturel, et de la gestion du transport du gaz naturel, du stockage et des contrats d'approvisionnement. Antérieurement, elle a occupé la fonction de chef du service Tarification, chargée de la conception des tarifs et des études de répartition des coûts de service.



Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions

- Baccalauréat en commerce, Université Saint Mary's
- MBA pour cadres, École des Hautes Études Commerciales

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions

- Membre de l'Association of Professional Engineers Geologists and Geophysicists of Alberta
- Fellow de l'Académie canadienne du génie
- Diplômé du programme d'études des directeurs de l'Institute of Corporate Directors.
- Nommé personnalité de l'année dans le domaine des ressources naturelles en Alberta en 2011.
- Baccalauréat ès sciences, génie civil

Roland George

Pendant plus de 30 ans, Roland George a travaillé principalement dans le secteur privé de l'énergie. Il a été associé principal chez Purvin & Gertz, une société internationale d'experts-conseils dans le domaine de l'énergie (1998-2006, Calgary). À ce titre, M. George a dirigé le groupe du gaz naturel nord-américain. Il a également occupé des postes à responsabilités croissantes au Canadian Energy Research Institute (vice-président à la recherche en électricité et gaz naturel, 1994-1997, Calgary); chez Gaz Métropolitain (économiste en chef et conseiller de la direction à la stratégie; directeur des programmes de marketing et autres postes occupés en approvisionnement en gaz, affaires réglementaires et développement des affaires, 1983-1993, Montréal); chez Téléglobe Canada (conseiller aux affaires générales et réglementaires, 1981-1983, Montréal) et pour Canadien Pacifique Limitée (analyste économique et financier, 1979-1981, Montréal).



Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions

- Il est membre du comité sur le gaz et du sous-comité sur la sûreté des pipelines, de la National Association of Regulatory Utility Commissioners (NARUC). Il a été membre du comité sur les ressources énergétiques et l'environnement, du conseil consultatif du Centre for Public Utilities et de l'Association internationale des économistes de l'énergie.
- M. George a été membre du comité exécutif et président du comité des affaires réglementaires de l'Association canadienne des tribunaux d'utilité publique (CAMPUT) (maintenant appelé les régulateurs des secteurs de l'énergie et des services publics).
- Maîtrise en administration des affaires, École des Hautes Études Commerciales (HEC)
- Maîtrise en économie, Université Carleton
- Baccalauréat ès sciences en mathématiques (majeure) et en informatique, Université McGill (1977)

Philip H. Davies,

LL.B., ISA.A, Arb. B

Avant de devenir membre de l'Office, Philip Davies a travaillé pendant plus de 30 ans en acquisition, construction et exploitation d'infrastructures et installations énergétiques dans les secteurs du pétrole, du gaz et de l'électricité en Amérique du Nord.



Au cours de sa carrière, il a fait partie de plusieurs équipes de haute direction. Il a été notamment vice-président des questions de droit et avocat général à SaskPower, vice-président, avocat général et secrétaire général chez Encana Gas Storage et avocat général adjoint d'Encana Midstream & Marketing.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions

- Titre ISA.A, Institut des administrateurs de sociétés
- Titre Arb.B, Institut d'arbitrage et de médiation du Canada
- Membre de la Law Society of Alberta
- Ancien président de l'Association of General Counsel of Alberta
- Ancien président de la Canadian Energy Law Foundation
- Ancien membre du comité exécutif national de l'Association du Barreau canadien, Section du droit de l'environnement, de l'énergie et des ressources
- Ancien membre du comité exécutif et trésorier de l'Association canadienne des membres des tribunaux d'utilité publique (CAMPUT) (maintenant appelé les régulateurs des secteurs de l'énergie et des services publics).

Shane Parrish

Au moment de sa nomination à l'Office national de l'énergie, Shane Parrish comptait 24 années d'expérience en développement économique communautaire dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et dans le nord-est de la Colombie-Britannique. Au cours des 18 dernières années, il a travaillé en consultation, développement d'entreprises autochtones et négociations dans les secteurs pétrolier et minier. En tant que consultant pour le cabinet qu'il a fondé en 2002, il comptait au nombre de ses clients des Premières Nations qu'il a représentées au cours de négociations avec de grands producteurs d'énergie et d'importantes sociétés pipelinières du Canada en vue d'en arriver à des accords d'accès et de retombées.



Auparavant, M. Parrish a été directeur du développement commercial de Canadian Petroleum Engineering Inc., où il a côtoyé des Premières Nations, des gouvernements et des représentants de l'industrie, au Canada et en Amérique latine. Il a aussi été chef de la direction d'Acho Dene Koe Corporate Group, où il a supervisé la croissance et le développement d'entreprises détenues par la bande, ainsi que les rapports avec les sociétés pétrolières et gazières.

M. Parrish possède par ailleurs cinq années d'expérience en tant qu'agent de développement économique pour le gouvernement des Territoires du Nord Ouest.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions

- Baccalauréat ès arts en économie, Université de Calgary
- Diplôme en développement social, Coady International Institute, Université St. Francis Xavier
- Le 20 novembre 2013, les qualifications et compétences de M. Parrish ont été examinées par le Comité permanent des ressources naturelles, et il a été jugé apte à exercer les fonctions du poste.

Murray Lytle

Murray Lytle, Ph.D., possède près de 40 années d'expérience dans les secteurs énergétique et minier en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie.



Il a occupé de nombreux postes de direction dans des entreprises pétrolières, gazières et minières. Voici les points saillants des améliorations ainsi apportées :

- établissement d'un bureau d'ingénierie à Lima, dont il a été directeur général, pour H.A. Simons Ltd. (maintenant AMEC E&C) de Vancouver, en Colombie-Britannique;
- directeur et ingénieur-conseil pour une trentaine de projets miniers en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie.
- Il a aussi été président et propriétaire de Tessa Resource Consultants de 2001 à 2005 et vice-président au développement de Sienna Gold Inc. de 2005 à 2009.
- Par la suite, il a été chef de division à Snowden Mining Industry Consultants Inc., un cabinet d'ingénieurs-conseils de réputation internationale.
- Il parle couramment l'anglais et l'espagnol.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions

- Doctorat en génie minier (responsabilité sociale d'entreprise), Université de la Colombie-Britannique.
- Membre de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta

Steven Kelly

Stephen Kelly compte une trentaine d'années d'expérience pratique en optimisation du potentiel de ressources énergétiques classiques et non classiques, lui ayant permis d'acquérir de grandes connaissances techniques et commerciales sur les marchés énergétiques en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde.



Avant d'être nommé membre de l'Office, il a été vice-président au bureau de Calgary d'IHS Energy. IHS est un fournisseur international d'expertise technique et de connaissances spécialisées sur les marchés et l'industrie.

M. Kelly a travaillé pendant 15 ans chez Purvin & Gertz Inc., un cabinet mondial indépendant d'experts-conseils en énergie, acquis par IHS en 2011. Il a travaillé aux bureaux de Calgary et de Londres de la société, dont il a été vice-président principal et directeur.

M. Kelly a commencé sa carrière à la division de raffinage et de commercialisation de Shell Canada Limited. Il a progressé en assumant divers rôles techniques et de planification à Sarnia, Edmonton et Calgary.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions

- Baccalauréat en génie chimique, Université McMaster
- Maîtrise en génie chimique, Université McMaster
- Maîtrise en administration des affaires, Université de Calgary
- Ingénieur professionnel enregistré auprès de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA)

Keith Chaulk

Keith Chaulk, Ph.D., a publié divers articles évalués par les pairs, traitant notamment d'écologie terrestre et marine et d'utilisation des terres autochtones.



Son expérience de la réglementation dans le Nord comprend des fonctions exercées au sein du Voisey's Bay Environmental Management Board, de la Nunatsiavut Land Use Planning Authority et du Lower Churchill Environmental Assessment Panel.

M. Chaulk a occupé des postes à la haute direction de différentes organisations.

De 2013 à 2015, il a été vice-président autochtone à l'Université de l'Arctique, un consortium international regroupant plus de 150 des meilleures universités au monde qui désirent promouvoir l'éducation et la recherche dans le Nord. À titre de vice-président autochtone, M. Chaulk a fourni des services de vision stratégique à l'équipe de direction de l'Université de l'Arctique, pour laquelle il a aussi été membre d'office du conseil d'administration.

De 2007 à 2015, M. Chaulk a été directeur du Labrador Institute de l'Université Memorial, dont il a dirigé la revitalisation et la transformation en établissement d'enseignement et de recherche multidisciplinaire, axé sur le développement durable.

Au début de sa carrière, M. Chaulk a travaillé au programme d'atténuation des impacts sur l'environnement pour la formation au pilotage militaire à basse altitude au Labrador et au Québec, et il a mené une recherche de base pour l'énoncé des incidences environnementales du projet de la mine de la baie Voisey's.

Pendant plus de 10 ans, il a travaillé pour Environnement Canada au Labrador. Son travail se concentrerait principalement à la direction de la conservation, mais il a également exercé des fonctions pour d'autres divisions de ce ministère, notamment en protection de l'environnement.

Affiliations, diplômes et distinctions

- Baccalauréat ès sciences en biologie, Université Dalhousie, 1994
- Maîtrise en biologie, Université Acadia, 2001
- Doctorat en écologie comportementale et cognitive, Université Memorial, 2006

Membres temporaires

Alison Scott

Alison Scott a pris sa retraite du gouvernement de la Nouvelle-Écosse en 2012.

Durant ses 30 années passées dans la fonction publique, elle a occupé différents postes, notamment greffière du Conseil exécutif et secrétaire auprès du Cabinet, et sous-ministre de l'Énergie et des Affaires intergouvernementales.

Avant d'être nommée sous-ministre, elle était avocate plaidante spécialisée en droit administratif et constitutionnel au ministère de la Justice de la Nouvelle Écosse. Pendant son séjour au ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, Mme Scott a supervisé l'élaboration d'une stratégie de recherche dans le domaine de l'énergie. Elle a contribué à la mise sur pied d'établissements de recherche sur l'énergie marine pour favoriser davantage la mise en valeur des ressources pétrolières et de l'énergie marémotrice de la Nouvelle Écosse, et tirer parti des occasions offertes dans le secteur de la capture et du stockage de carbone.

En 2009, Mme Scott a été détachée auprès d'Environnement Canada pour conseiller le sous-ministre dans l'élaboration de l'approche du Canada en vue des négociations sur les changements climatiques.

Elle a aussi été membre de la Table sur le développement durable du secteur de l'énergie du gouvernement fédéral, de Petroleum Research Atlantic et du Conseil d'harmonisation constitué en vertu de la Loi sur les opérations pétrolières au Canada. Mme Scott a présidé la Section du droit constitutionnel et des droits de la personne de l'Association du Barreau canadien. Elle a en outre été membre du corps professoral, à temps partiel, de la faculté de droit de l'Université Dalhousie et représentante du procureur général auprès du Barrister's Society Bar Council de la Nouvelle-Écosse.

Elle siège actuellement au conseil d'administration de la Dalhousie Law School Alumni Association.

Mme Scott est coauteure de sept éditions du guide de voyage Explore Nova Scotia (Formac Publishing, Halifax).



Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions

- Baccalauréat de l'école de droit de l'Université Dalhousie, et baccalauréat spécialisé, Université St. Francis Xavier
- Récipiendaire du Prix du premier ministre pour service public exceptionnel en 2008 et 1992
- Récipiendaire de la Médaille commémorative du 125e anniversaire de la Confédération du Canada (1992) pour service important à sa collectivité et aux Canadiens

David Hamilton

David Hamilton réside à Sidney, en Colombie-Britannique. Il compte plus de 30 années d'expérience en développement des collectivités au moyen des processus parlementaire et démocratique dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.



M. Hamilton a exercé les fonctions de sous-ministre et de greffier de l'Assemblée législative des Territoires du Nord Ouest pendant 20 ans. Il a également été directeur général des élections pour les Territoires du Nord Ouest. M. Hamilton a administré la première élection générale des députés territoriaux du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, à la suite de la création en 1999 du troisième territoire canadien, découpé dans les régions de l'est et du centre des T. N.-O. M. Hamilton a participé à la ratification de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in, de l'accord du Sahtu et d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits.

Il a aussi pris part au processus électoral du Canada pendant plus de 30 ans, et il possède une vaste expérience du développement communautaire à l'échelle territoriale, provinciale et internationale.

Le mandat de M. Hamilton a été reconduit par le gouverneur en conseil pour trois ans, jusqu'au 30 juin 2018.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions

- Maîtrise en leadership et formation, Université Royal Roads, à Victoria, en Colombie-Britannique.

James Ballem

James Ballem est membre de l'Office depuis 2012.

En 2007, M. Ballem a mis sur pied une société d'experts-conseils, axée principalement sur l'énergie renouvelable.

En 2004, il a été nommé ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Foresterie. Ce portefeuille comprenait entre autres responsabilités l'élaboration d'un important parc éolien et d'une loi sur l'énergie renouvelable.

En 2000, M. Ballem a été nommé ministre de la Santé et des Services sociaux, rôle qu'il a assumé jusqu'en 2003 lorsqu'il est devenu procureur général et ministre de l'Environnement et de l'Énergie.

En 1996, M. Ballem a été élu à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard et il a présidé le comité permanent sur l'agriculture, la foresterie et l'environnement. Ce comité était chargé d'élaborer la stratégie de mise en œuvre pour le rapport de la table ronde sur l'utilisation des terres, et d'examiner la loi provinciale sur la protection des terres, qui régit la possession et l'utilisation des terres agricoles.

De 1976 à 1993, M. Ballem a été propriétaire et exploitant d'une ferme laitière en partenariat avec son père.

En 1983, M. Ballem est devenu le premier président de l'office de commercialisation du lait de l'Île du Prince Édouard (PEI Milk Marketing Board). Il a exercé ces fonctions jusqu'en 1987, puis a été nommé président du PEI Potato Commission et représentant de sa province au sein du Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, poste qu'il a occupé jusqu'en 1989.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions

- Diplôme en administration des affaires, Université de l'Île-du-Prince-Édouard



Jacques Gauthier

Juste avant de devenir membre de l'Office, Jacques Gauthier était président et chef de la direction de LVM Inc., une entreprise nationale spécialisée en services environnementaux, géotechniques et énergétiques. Tout au long de sa carrière, M. Gauthier a contribué à l'élaboration et l'aménagement de projets énergétiques d'envergure au Canada, aux États-Unis et en Europe. Il a également président et chef de la direction de Boralex Inc., un des plus grands producteurs d'énergie renouvelable du secteur privé au Canada.



Il est actuellement président du conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

Il a siégé à de nombreux conseils d'administration et comités, notamment le comité organisateur des Jeux olympiques d'hiver 2010 à Vancouver, le Comité olympique canadien et le Comité consultatif sur la fonction publique nommé par le Premier ministre.

Entre 2008 et 2010, M. Gauthier a présidé le comité consultatif sur les langues officielles des Jeux olympiques d'hiver 2010 à Vancouver.

M. Gauthier s'intéresse beaucoup aux langues officielles. Il a été conférencier invité à divers forums des affaires et de l'industrie énergétique.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions

- Baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec
- En 2012, M. Gauthier a été reconnu par Les Mercuriades au Québec pour l'excellence de sa contribution en santé et sécurité au travail.

Damien Côté

Damien Côté apporte à l'Office une vaste expérience en droit, en réglementation et en gestion dans le Nord canadien. Son plus récent poste a été celui de directeur de l'exploitation de la Société régionale inuvialuit, où il agissait, jusqu'en 2015, comme conseiller principal du président et premier dirigeant.



De 2012 à 2014, M. Côté a été directeur administratif de l'Office des eaux du Nunavut, où il supervisait les volets techniques, juridiques et opérationnels du processus réglementaire de délivrance de permis pour le cinquième organisme de réglementation des eaux douces en importance dans le monde.

Auparavant, M. Côté a travaillé au ministère de la Justice et au Service des poursuites pénales du Canada, à Iqaluit, et a été recherchiste et consultant en économie, menant des recherches liées à des programmes précis et conseillant une clientèle municipale, nationale et internationale.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions

- Juris doctor (J.D.), Université d'Ottawa
- Licence en droit (LL.L.), Université d'Ottawa
- Maîtrise ès arts (économie), Université de Toronto
- Baccalauréat en génie (environnement), Université Carleton
- Baccalauréat ès arts spécialisé en économie, Université Carleton
- Membre du Barreau du Haut-Canada

Wilma Jackknife

Depuis plus de 15 ans, Willma Jackknife exerce le droit en cabinet privé et à titre de conseillère juridique de la Première Nation Cold Lake, en Alberta. Elle se spécialise dans la gouvernance des Premières Nations, la consultation et la négociation d'ententes sur les répercussions et les avantages, l'expansion d'entreprise et le droit administratif ainsi que le droit du travail et le droit successoral.



Pendant quatre ans, elle a été mentore au Programme de leadership communautaire pour les femmes autochtones du Coady International Institute.

De 2006 à 2009, Mme Jackknife a représenté la Première Nation Cold Lake et le Tribal Chiefs Ventures à la commission d'étude formée du Conseil des ressources indiennes et de Pétrole et gaz des Indiens du Canada, qui a été à l'origine de modifications à la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes et ses règlements d'application.

Mme Jackknife possède une vaste expérience de travail auprès des organisations des Premières Nations de partout au Canada, notamment auprès de l'Assemblée des Premières Nations, du Grand Council Treaty N° 8, du First Nations Resource Council et de l'Indian Association of Alberta.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions

- Doctorat en sciences juridiques et droit et politiques des peuples autochtones, Université de l'Arizona (2012)
- Maîtrise en droit et politiques des peuples autochtones, Université de l'Arizona (2006)
- Baccalauréat en droit (LL.B), Université de la Colombie-Britannique (1994)
- Baccalauréat ès arts spécialisé, Université de l'Alberta (1991)
- Baccalauréat ès arts général, Université de l'Alberta (1989)
- Membre de l'Association du Barreau autochtone
- Membre de la Law Society of Alberta

Alain Jolicoeur

Au cours de plus de 35 années dans la fonction publique du Canada, Alain Jolicoeur a acquis une expérience considérable au palier fédéral dans des postes de direction, dont ceux-ci : président de l'Agence des services frontaliers du Canada (2003 à 2008), sous-ministre aux Affaires indiennes et du Nord (2002 à 2003), sous-commissaire et sous-ministre délégué / sous-commissaire désigné à l'Agence des douanes et du revenu du Canada (1999 à 2002), dirigeant principal des ressources humaines au Secrétariat du Conseil du Trésor (1997 à 1999), sous-secrétaire des relations de travail et de la gestion des ressources humaines au Secrétariat du Conseil du Trésor (1995 à 1997) et directeur général des ressources humaines à Environnement Canada (1992 à 1995).

Depuis 2008, M. Jolicoeur est président d'AMPRAX Inc., ainsi que directeur de Fleury, Bouchard, Jolicoeur.

M. Jolicoeur a piloté avec succès de grands mandats de transformation et dirigé d'importants ministères de services aux ramifications multinationales.

Il a siégé au conseil d'administration de l'Institut sur la gouvernance, a présidé le comité d'audit de la GRC et a été vice-président du comité de direction de l'Organisation mondiale des douanes ainsi que président du Conseil de la solde de la GRC. Il est actuellement membre du Conseil des gouverneurs de l'Université d'Ottawa et préside le comité d'audit de l'Agence spatiale canadienne.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions

- Certificat de l'Institut des administrateurs de sociétés, Rotman School Of Management
- Météorologie, Université du Québec à Montréal
- Maîtrise en droit international et administration des douanes, Université de Canberra, en Australie
- Baccalauréat ès sciences appliquées en génie physique de l'Université Laval



Ronald Durelle

Ronald Durelle compte plus de 33 années d'expérience en leadership dans la fonction publique, notamment dans les domaines des finances, de l'administration et des services spécialisés aux entreprises.



Avant de prendre sa retraite du gouvernement du Nouveau-Brunswick, en 2015, M. Durelle a été sous-ministre adjoint au ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport (2008 à 2015), au ministère du Tourisme et des Parcs (2004 à 2008) et au ministère de la Santé et du Mieux-être (2001 à 2004).

Tout au long de sa carrière, M. Durelle a joué un rôle de premier plan dans de nombreuses opérations gouvernementales de réorganisation et d'amélioration de l'efficience, ainsi que dans plusieurs projets importants de réforme dans le domaine de la santé et du mieux-être.

M. Durelle a présidé de multiples conseils et comités, dont le conseil du village historique de Kings Landing, le Conseil canadien des parcs et le comité sur la réinsertion en santé mentale du Nouveau-Brunswick. Il a aussi été trésorier de la Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick et a représenté le gouvernement de cette province au conseil d'administration du Musée du Nouveau-Brunswick et à celui du Pays de la Sagouine, ainsi qu'au comité des pensions du Nouveau-Brunswick.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions

- Baccalauréat en administration des affaires avec distinction (1982)
- Comptable professionnel agréé et comptable général accrédité (1987)
- Programme de leadership pour les cadres de direction de Queen's (2002)

Carole Malo

Carole Malo compte 30 années d'expérience axées sur la conception, l'approvisionnement et la réalisation de grands projets d'énergie et d'infrastructures (oléoducs, gazoducs, lignes de transport et de distribution d'électricité ainsi que centrales thermiques et hydroélectriques) au Canada et à l'étranger. Elle a occupé des postes de responsabilité tant dans le secteur privé que dans le secteur public, notamment comme vice-présidente de SNC-Lavalin Capital, directrice, Projets d'investissement et participations (Hydro-Québec), vice-présidente et trésorière, Groupe AECON, vice-présidente, Financement des projets (Infrastructure Ontario).



Avant de joindre l'Office, Mme Malo dirigeait son propre cabinet-conseil spécialisé dans les conseils stratégiques indépendants et le soutien aux organisations publiques et privées ainsi qu'aux Premières Nations de l'Ontario et du Québec, dans les secteurs des infrastructures, de l'énergie et des partenariats public-privé.

Elle a siégé à des conseils et à des comités stratégiques et financiers de plusieurs sociétés et organismes sans but lucratif, notamment la Hamilton Utilities Corporation, la TOK Transit, le Humber River Hospital, Centraide (Women Gaining Ground) et le Badminton and Racquet Club de Toronto.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions

- Baccalauréat spécialisé en finances, École des hautes études commerciales (1980)
- Analyste financière agréée, Institut CFA (1997)
- Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada (avec distinction), CSI (2013)
- Bourse de recherche en gouvernance de conseil d'administration, Conseil canadien de la diversité administrative (2016)
- Membre de Women in Infrastructure, Women in Energy, International Women's Forum, Institute of Corporate Directors et CFA Institute.

Marc Paquin

Avocat de formation, Marc Paquin a consacré ses 29 années de carrière à de nombreux domaines : droit sur l'environnement et le développement durable; politiques et négociations; audiences publiques; évaluations environnementales, institutionnelles et programmatiques et évaluations de projets; gestion durable des terres; énergie; changement climatique; commerce international; environnement; responsabilité sociale d'entreprise.



De 2002 à 2016, M. Paquin a été président et chef de la direction du Centre international UNISFÉRA, un laboratoire d'idées indépendant qui s'intéresse à l'intégration de facteurs économiques, sociaux et environnementaux au processus décisionnel quant aux politiques, à la planification et à la gestion dans les secteurs public et privé, au Canada à l'échelle internationale.

De 2014 à 2016, M. Paquin a siégé à temps partiel comme commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du gouvernement du Québec.

M. Paquin a enseigné à l'université et a effectué de la recherche dans les domaines du droit environnemental ainsi que de l'environnement sous l'angle du droit des sociétés, du commerce international et du développement international à l'Université de Sherbrooke, à l'Académie internationale de l'environnement (Genève) et à l'Université McGill.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions

- Membre du Barreau du Québec (depuis 1988)
- Maîtrise en administration des affaires (MBA), Université du Québec à Montréal (2004)
- Maîtrise en droit (LL.M.), Université McGill (1992)
- Baccalauréat en droit (LL.B.), Université de Montréal (1987)
- Récipiendaire de la bourse d'excellence Chief Justice R.A. Greenshields Memorial Scholarship
- Récipiendaire d'une bourse du Jeune Barreau du Québec

Annexe B

Activités liées aux demandes durant l'exercice 2017-2018

Le tableau ci-dessous indique le nombre de demandes qui ont été présentées à l'Office pour lesquelles des décisions ont été rendues durant l'exercice 2017-2018, classées par types de demandes. Cette liste comprend aussi bien les demandes ayant fait l'objet d'un examen courant, pour lesquelles le demandeur a été la seule partie intéressée, que celles pour lesquelles l'Office a engagé un processus d'audience publique afin de recueillir des informations de personnes autres que le demandeur dans le cours de son examen.

Abréviations :

Loi sur l'Office national de l'énergie (**LONE**)

Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres (**RPT**)

Loi sur les opérations pétrolières au Canada (**LOPC**)

Loi fédérale sur les hydrocarbures (**LFH**)

Règlement sur le forage et la production pris en vertu de la LOPC (**RFPLOC**)

Règlement sur les études géophysiques liées à la recherche du pétrole et de gaz au Canada pris en vertu de la LOPC (**REGPG**)

DEMANDES VISANT DES INFRASTRUCTURES	Demandes reçues		Décisions ou recommandations rendues	
	2016-17	2017-18	2016-17	2017-18
Plan, profil et livre de renvoi/tracé détaillé (LONE, partie III, art. 33 à 36)	3	2	2	12
Autres plans ou modifications (LONE, partie III, art. 44 et 45)	6	2	6	2
Grandes installations pipelinières (LONE, partie III, art. 52)	1	0	4	1
Petites installations pipelinaires (LONE, partie III, art. 58)	35	56	29	45
Permis de lignes électriques (LONE, partie III, art. 58.11)	2	1	0	1
Certificats de lignes électriques (LONE, partie III, art. 58.16)	0	0	1	0
Ventes et transfert de propriété (LONE, partie V, al. 74(1)a), b), c))	10	9	13	12
Cessation d'exploitation (LONE, partie V, al. 74(1)d))	7	5	7	7
Franchissements (LONE, partie V, art. 81 et 112)	2	0	2	0

	Demandes reçues		Décisions ou recommandations rendues	
	2016-17	2017-18	2016-17	2017-18
DEMANDES VISANT DES INFRASTRUCTURES				
Droit d'accès et construction au-dessus d'autres installations de services publics (LONE, partie V, art. 104 et 108))	1	3	1	0
Demandes en vertu du RPT Changement de service, désactivation, réactivation, désaffection (RPT, partie VI, art. 43, 44, 45 et 45.1)	38	21	28	25
Total, demandes visant des infrastructures	105	99	93	109
DEMANDES VISANT LES DROITS ET TARIFS				
Droits et tarifs (LONE, partie IV, art. 59, 60, 62 à 65 et 71)	30	22	29	22
DEMANDES VISANT LES EXPORTATIONS ET LES IMPORTATIONS				
Ordonnances à court terme, pétrole et gaz (LONE, partie I, par. 21 (1); RPG (partie VI de la LONE) : partie 1, par. 6(3); partie II, art. 15 ou 22; partie III, art. 28)	501	489	504	489
Permis d'électricité (LONE, partie I, art. 21 et 21.2; partie VI, art. 119.03 et 119.093)	17	17	23	14
Licences à long terme (LONE, par. 119(3); partie I, art. 21, par. 21 (1); partie VI, art. 117(1))	0	5	30	7
Total, exportations et importations	518	511	557	510
EXPLORATION ET PRODUCTION				
Demandes visant à modifier des conditions de forage (RFPLOC, art. 10, 12 et 13)	18	6	18	5
AUTRES				
Pouvoirs de l'Office et modifications (LONE, partie I, art. 12-13 et 21)	34	51	15	24
Total, toutes les demandes et décisions/recommandations	705	689	712	670

Annexe C

Résumé des décisions rendues et recommandations formulées durant l'exercice 2017-2018

Installations

Agrandissement du pipeline Wyndwood de Westcoast

Dans une lettre de décision publiée le 10 août 2017, l'Office national de l'énergie a approuvé une proposition présentée par Westcoast Energy Inc., faisant affaire sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission (« Westcoast »), visant la construction et l'exploitation du projet d'agrandissement du pipeline Wyndwood sur une distance de 27 kilomètres, sous réserve de 32 conditions. Les Motifs de décision ont été publiés le 28 septembre 2017. Le projet consiste en un doublement de la canalisation principale de Westcoast dans la région de Fort St. John, dans le nord-est de la Colombie-Britannique. La décision intégrale (GH-001-2017) se trouve dans le site Web de l'Office.

Stations de comptage de TCPL (Iroquois, Ottawa, Richmond North)

Le 24 novembre 2017, l'Office a rendu une lettre de décision et cinq ordonnances approuvant le projet de modification de la station de comptage Iroquois (exportation) en vue d'un écoulement bidirectionnel, le projet de mise à niveau de la station de comptage au point de vente Ottawa et le projet de station de comptage au point de vente Richmond North. Ces projets sont situés, respectivement, à Iroquois, dans la ville d'Ottawa et près de Stittsville, en Ontario. La décision intégrale (GHW-001-2017) se trouve dans le site Web de l'Office.

Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain Avis de question constitutionnelle

Le 7 décembre 2017, l'Office a rendu une ordonnance stipulant que Trans Mountain Pipeline ULC (« Trans Mountain ») n'est pas tenue de se conformer à deux articles de règlements de la Ville de Burnaby, au moment où la société était sur le point d'entreprendre la construction du projet d'agrandissement de son réseau. Les articles des règlements visés obligaient Trans Mountain à obtenir des autorisations pour le plan préliminaire et des permis pour abattre des arbres en prévision de travaux au terminal Burnaby, au terminal maritime Westridge et à un site d'infrastructure temporaire situé non loin de là. Les Motifs de décision ont été publiés le 18 janvier 2018. La décision intégrale (MH-081-2017) se trouve dans le site Web de l'Office.

Acquisition du pipeline Albersun par NGTL

Le 14 décembre 2017, l'Office a recommandé au gouverneur en conseil d'approuver la délivrance d'un certificat d'utilité publique afin que NOVA Gas Transmission Ltd. (« NGTL ») puisse poursuivre l'exploitation du pipeline Albersun et séparer ce dernier du pipeline appartenant à Canadian Natural Resources Limited (« CNRL ») juste au sud du raccordement à la canalisation latérale de vente Crow Lake de NGTL, sous réserve de 16 conditions. L'Office a aussi rendu une décision établissant qu'il est conforme à l'intérêt public d'autoriser NGTL à acheter le pipeline Albersun de Suncor aux termes de l'alinéa 74(1)b) de la Loi sur l'Office national de l'énergie, sous réserve de la délivrance d'un certificat. NGTL a présenté une demande d'autorisation à l'Office en vue d'acheter le pipeline Albersun de Suncor Energy Logistics Corporation (« Suncor »); l'acquisition et l'exploitation continue proposées visent un pipeline d'environ 179 km de long, ainsi que les vannes de la canalisation principale, les sas de lancement et de réception de racleurs, les stations de comptage et les emprises, le tout situé dans le nord-est de l'Alberta. La société ne proposait pas d'autres travaux de construction, de désaffection ou de cessation d'exploitation relativement au pipeline Albersun. La décision intégrale (GHW-001-2016) se trouve dans le site Web de l'Office.

Programme de remplacement de la canalisation 21 d'Enbridge

Le 25 janvier 2018, l'Office a approuvé la demande d'Enbridge Pipelines (NW) visant le remplacement d'un tronçon de 2,5 km de la canalisation 21, aussi appelée le « pipeline Norman Wells », sous réserve de 26 conditions. L'Office a également autorisé Enbridge à laisser en place, sous le fleuve Mackenzie, le tronçon du pipeline devant être remplacé. Le tronçon sera nettoyé et rempli de coulis, avant d'être bouché, conformément aux règlements de l'Office et aux normes de l'Association canadienne de normalisation. Afin d'étudier la demande de manière opportune et efficace, l'Office a coordonné le volet oral de son audience avec celui de l'audience de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, qui a également des responsabilités d'ordre réglementaire selon la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. La décision intégrale (MH-001-2017) se trouve dans le site Web de l'Office.

Pipeline de croisement Sundre de NGTL

Le 28 décembre 2017, l'Office a publié une lettre de

décision et rendu une ordonnance approuvant une demande de NOVA Gas Transmission Ltd. (NGTL) de construire et d'exploiter le projet de pipeline de croisement Sundre, sous réserve de 14 conditions. Les Motifs de décision ont été publiés le 22 mars 2018. Le

projet consiste en un tronçon de pipeline de gaz naturel de 21 km situé à l'est de la localité de Sundre, en Alberta. La décision intégrale (GH-002-2017) se trouve dans le site Web de l'Office.

Tracé détaillé du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain

L'Office a rendu 12 décisions relativement aux audiences sur le tracé détaillé du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain. Les décisions intégrales se trouvent dans le site Web de l'Office.

DATE DE DÉCISION	NUMÉRO DE L'ORDONNANCE D'AUDIENCE	PROPRIÉTAIRE FONCIER	TRONÇON DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU RÉSEAU DE TRANS MOUNTAIN
6 février 2018	MH-010-2017	Gerald Stroud	Tronçons 1 et 2
6 février 2018	MH-017-2017	Cribb Construction Ltd.	Tronçons 1 et 2
6 février 2018	MH-030-2017	Dianne Murray	Tronçons 1 et 2
6 février 2018	MH-060-2017	Victoria Maitland et John Gordon McKay	Tronçons 1 et 2
13 février 2018	MH-025-2017	Russell	Tronçons 1 et 2
15 février 2018	MH-033-2017	Ville de Burnaby	Tronçons 1 et 2
13 février 2018	MH-055-2017	David Huntley	Tronçons 1 et 2
1^{er} mars 2018	MH-026-2017	Javier et Annemarie Sarango	Tronçons 1 et 2
2 mars 2018	MH-007-2017	Shawn Berry	Tronçons 1 et 2
2 mars 2018	MH-018-2017	Stuart Palk et Wendy Bailer-Palk	Tronçons 1 et 2
2 mars 2018	MH-022-2017	Erich Ploentzke	Tronçons 1 et 2
27 mars 2018	MH-023-2017	Dale et Lorna Plummer et Carly Morin	Tronçons 1 et 2

Alliance Pipeline Ltd. – Cessation d'exploitation de la station de comptage Clairmont

Le 29 août, l'Office a publié une lettre de décision et rendu une ordonnance approuvant la demande d'Alliance Pipeline Ltd. visant la désaffection définitive de la station de comptage Clairmont et des installations connexes ainsi que la remise en état des lieux, sous réserve de huit conditions. Le projet comportait une station de comptage située en Alberta. La décision intégrale (MHW-003-2017) se trouve dans le site Web de l'Office.

Programme de cessation d'exploitation de stations de comptage et de pipelines latéraux de 2016 de NGTL

Le 25 septembre 2017, l'Office a publié une lettre de décision et rendu une ordonnance approuvant la demande de NOVA Gas Transmission Ltd. de cesser l'exploitation de 10 stations de comptage et de 14 pipelines latéraux en Alberta, sous réserve de 12 conditions. Le projet consistait en 50,8 km de canalisation, dont 4,1 km qui devait être enlevé et 46,7 km qui étaient laissés en place. La décision intégrale (MHW-002-2017) se trouve dans le site Web de l'Office.

Cessation d'exploitation du pipeline Boundary Lake de SanLing

Le 5 octobre 2017, l'Office a publié et rendu une ordonnance approuvant la demande de SanLing Energy Ltd. et de Yoho Resources Inc. visant la cessation d'exploitation du pipeline Boundary Lake, sous réserve de neuf conditions. Le projet comprenait 13 km de canalisation situés en Colombie-Britannique et en Alberta. La décision intégrale (MHW-001-2017) se trouve dans le site Web de l'Office.

Cessation d'exploitation du pipeline Chinook-Loomis de Many Islands

Le 9 janvier 2018, l'Office a publié une lettre de décision et rendu une ordonnance approuvant la demande de Many Islands Pipe Lines (Canada) Ltd. visant la désaffection définitive du pipeline Chinook-Loomis et des installations connexes ainsi que la remise en état des lieux, sous réserve de dix conditions. Le projet comprenait 106 m de canalisation situés en Saskatchewan. La décision intégrale (MHW-005-2017) se trouve dans le site Web de l'Office.

Cessation d'exploitation de stations de comptage et de canalisations latérales en 2017 de NGTL

Le 16 février 2017, l'Office a publié une lettre de décision et rendu une ordonnance approuvant la demande de NOVA Gas Transmission Ltd. de cesser l'exploitation de 23 stations de comptage et de 23 pipelines latéraux en Alberta, sous réserve de 14 conditions. Le projet consistait en 145 km de canalisation, dont 1 km qui devait être enlevé et 144 km qui étaient laissés en place. La décision intégrale (MHW-004-2017) se trouve dans le site Web de l'Office.

Cessation d'exploitation du pipeline Petrolia de Many Islands

Le 5 mars 2018, l'Office a publié une lettre de décision et rendu une ordonnance approuvant la demande de Many Islands Pipe Lines (Canada) Ltd. visant la cessation d'exploitation du pipeline Petrolia et des installations connexes, sous réserve de 12 conditions. Le projet comprenait 134 m de canalisation situés en Saskatchewan et en Alberta. La décision intégrale (MHW-006-2017) se trouve dans le site Web de l'Office.

Cessation d'exploitation de la canalisation principale Peace River

Le 14 mars 2018, l'Office a approuvé une demande de Nova Gas Transmission Ltd. (« NGTL ») visant la cessation d'exploitation d'un tronçon de 266 kilomètres de long de la canalisation principale Peace River située dans le nord-ouest de l'Alberta. L'Office a assorti son approbation de 22 conditions.

La société retirera une section de pipeline de neuf kilomètres à l'intérieur du périmètre de la réserve de la Nation crie de Sturgeon Lake et laissera en place le reste des canalisations. Il s'agit de la plus importante proposition de cessation d'exploitation d'une installation jamais soumise à l'examen de l'Office. La décision intégrale (MH-002-2017) se trouve dans le site Web de l'Office.

Droits et tarifs

Plainte de US Oil concernant le tarif de 2016

Le 12 juillet 2017, l'Office a publié une lettre de décision approuvant le tarif no 102 de Trans Mountain Pipeline ULC, tel que déposé. L'Office a fait l'audition de la plainte de U.S. Oil & Refining Co. lors de son examen du tarif proposé. La décision intégrale se trouve dans le site Web de l'Office.

Service de transport à prix fixe longue durée jusqu'à Herbert de TCPL

Le 15 juin 2017, l'Office a publié une lettre de décision approuvant la demande présentée par TransCanada PipeLines Limited concernant le service de transport à prix fixe longue durée jusqu'à Herbert. Le 5 juillet 2017, l'Office a publié une lettre dans laquelle il exposait les motifs de la décision rendue précédemment. La décision intégrale (RH-002-2017) se trouve dans le site Web de l'Office.

Service de transport à prix fixe longue durée jusqu'à Dawn de TCPL

Le 21 septembre 2017, l'Office a publié une lettre de décision approuvant la demande présentée par TransCanada PipeLines Limited concernant le service de transport à prix fixe longue durée jusqu'à Dawn. Le 23 novembre 2017,

l'Office a publié une lettre dans laquelle il exposait les motifs de la décision rendue précédemment. La décision intégrale (RH-003-2017) se trouve dans le site Web de l'Office.

Service de conservation de charge de M&NP

Le 22 janvier 2018, l'Office a rejeté une demande de Maritimes & Northeast Pipeline (« M&NP ») visant à faire approuver un service et un tarif pipeliniers nouveaux. M&NP avait offert un service de conservation de charge et de droits exigibles réduits à Irving Oil si cette dernière s'engageait pendant 13 ans à utiliser le pipeline de M&NP pour acheminer jusqu'à 68 579 gigajoules par jour (GJ/j) de gaz naturel depuis la frontière canado-américaine à St. Stephen, au Nouveau-Brunswick, jusqu'à la raffinerie et la centrale de cogénération d'Irving Oil à Saint John, dans cette même province. M&NP a mentionné avoir proposé ce service à Irving Oil à la suite d'une offre concurrente faite par Emera Brunswick Pipeline. L'Office a rejeté la demande en précisant qu'elle avait été faite prématurément. La décision intégrale (RHW-001-2017) se trouve dans le site Web de l'Office.

Demande concernant le règlement sur les droits de M&NP pour la période de 2017 à 2019

Le 1er mars 2018, l'Office a publié une lettre de décision et rendu une ordonnance approuvant la demande de Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd. relative à une entente de règlement sur les droits pour la période de 2017 à 2019. La décision intégrale (TG-001-2018) se trouve dans le site Web de l'Office.

Demande de révision et de modification des droits pour la canalisation 3 d'Enbridge

Le 8 mars 2018, l'Office a rendu une décision annulant intégralement sa décision datée du 29 octobre 2015 sur l'interprétation des principes de tarification du programme de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge Pipeline Inc. La décision intégrale (RH-001-2017) se trouve dans le site Web de l'Office.

Importations et exportations aux termes de la partie VI

Les demandes d'importation et d'exportation présentées en vertu de la partie VI de la Loi sur l'Office national de l'énergie peuvent consister en des ordonnances à court terme ou des licences de longue durée.

TOTAUX POUR L'EXERCICE 2017-2018	NOUVELLES DEMANDES	MODIFICA-TIONS	RENOUVELLE-MENTS	ANNULATIONS	TOTAL
Ordonnances d'exportation à court terme de propane	9	1	68	0	78
Ordonnances d'exportation à court terme de butanes	8	1	55	0	64
Ordonnances d'exportation à court terme de pétrole	17	4	147	3	171
Ordonnances d'exportation et d'importation à court terme de gaz	165	5	0	6	176
Permis d'exportation d'électricité délivrés	8	2	0	4	14
Licences d'exportation à court terme de propane	1	0	0	0	1
Licences (d'importation et d'exportation) à long terme de gaz, y compris de gaz naturel liquéfié	2	1	0	3	6
Total	210	14	270	16	510

Le tableau qui suit dresse la liste des demandes de licences d'importation et d'exportation de longue durée présentées en vertu de la partie VI de la Loi sur l'Office national de l'énergie et approuvées par l'Office durant l'exercice 2017-2018.

SOCIÉTÉ	PRODUIT DE BASE	TYPE DE DEMANDE	DURÉE DE LA LICENCE	DÉCISION DE L'OFFICE	LICENCE
Aurora Liquefied Natural Gas Ltd.	Gaz	2017-12-15 Demande d'annulation [Dossier 3405230]	25 ans	2018-01-10 Annulation approuvée [Dépôt A89099]	2018-01-10 RO-GL-307 [Dépôt A89099]
Petrogas Energy Corp	Propane	2016-03-21 Demande de licence d'exportation [Dossier 2937453]	25 ans	2017-01-12 Licence approuvée Lettre de décision [Dépôt A81274]	2017-04-20 GL-339 [Dépôt A82706]
Prince Rupert LNG Exports Limited	Gaz	2017-05-09 Annulation demande [Dossier 3269159]	25 ans	2017-07-21 Annulation approuvée Dépôt A85086	2017-07-21 RO-GL-301 Dépôt A85086
Rockyview Resources Inc. (licence transférée à Quicksilver Resources)	Gaz	2017-03-30 Demande de transfert [Dossier 3225703]	25 ans	2017-04-12 Transfert approuvé [Dépôt A82597]	2017-05-31 AO-001-GL-311 [Dépôt A83985]
Seneca Resources Corporation	Gaz naturel	2016-09-06 Demande de licence d'importation [Dossier 3027691]	7 ans	2016-10-04 Licence approuvée Lettre de décision [Dépôt A79794]	2017-06-23 GL-336 [Dépôt A84576]
Woodfibre LNG Export Pte. Ltd.	Gaz	2017-08-25 Demande d'annulation [Dossier 3321218].	25 ans	2017-08-30 Annulation approuvée [Dépôt A85741]	2017-08-30 RO-GL-304 [Dépôt A85741]
Woodfibre LNG Export Pte. Ltd.	Gaz naturel	2016-10-27 Demande de licence d'exportation [Dossier 3080702]	40 ans	2017-04-06 Licence approuvée Lettre de décision [Dépôt A82480]	2017-06-09 GL-340 [Dépôt A84304]

Évaluations environnementales

L'article 67 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) [la « LCEE (2012) »] précise qu'avant d'autoriser un projet situé sur un territoire domanial¹, les autorités fédérales doivent déterminer si celui-ci est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants. Aux termes de l'article 71 de cette même loi, l'Office doit, à la fin de chaque exercice, déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport des activités qu'il a exercées au titre des articles 67 à 69 au cours de l'exercice précédent.

Pendant l'exercice 2017-2018, l'Office a réalisé des évaluations environnementales concernant deux projets qui se trouvent sur le territoire domanial ou le traversent. Dans chaque cas, il a déterminé que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants et l'a approuvé.

Projets :

TransCanada PipeLines Ltd. Demande présentée aux termes de l'article 58 visant la construction et l'exploitation du projet de mise à niveau de la station de comptage au point de vente Ottawa

Westcoast Energy Inc., exploitée sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission – Demande visant à faire modifier l'ordonnance XG-W102- 008-2016 - Demande d'agrandissement de l'aire de travail temporaire

¹ LE TERRITOIRE DOMANIAL COMPREND NOTAMMENT LES EAUX INTÉRIEURES ET LA MER TERRITORIALE DU CANADA QUI SE TROUVENT DANS DES ESPACES MARITIMES NON COMPRIS DANS LE TERRITOIRE D'UNE PROVINCE, ET LES RÉSERVES QUI SONT ASSUJETTIES À LA LOI SUR LES INDIENS AINSI QUE LEURS EAUX ET LEUR ESPACE AÉRIEN.

Annexe D

Normes de service

Normes de service de l'Office national de l'énergie et résultats – 2017-2018

	NORMES DE SERVICE	RÉSULTATS LIÉS AUX NORMES DE SERVICE 2017-2018
Aide financière aux participants	<ul style="list-style-type: none"> 80 % des décisions relatives au financement sont fournies dans les 30 jours suivant la présentation d'une demande complète ou l'échéance pour présenter une telle demande. 	<ul style="list-style-type: none"> Décisions relatives à l'aide financière : 35 Toutes les décisions ont été rendues dans un délai de 30 jours.
Motifs de décision / recommandations au terme d'une audience	<ul style="list-style-type: none"> 80 % des motifs de décision / rapports de recommandation produits dans les 12 semaines suivant une audience publique. 	<ul style="list-style-type: none"> 19 décisions : 84 % des motifs publiés dans les 12 semaines suivant une audience publique.
Autorisations d'exportation et d'importation	<ul style="list-style-type: none"> 80 % des décisions pour une ordonnance à court terme rendues dans les deux jours ouvrables (sauf les renouvellements). 	<ul style="list-style-type: none"> 199 demandes reçues : 99 % des décisions rendues dans les délais prévus.
Permis d'exportation d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> 80 % des décisions rendues dans les délais après la fin de la période prévue pour la parution de l'avis de demande et des instructions relatives à la procédure. 	<ul style="list-style-type: none"> 8 demandes reçues : Totalité des décisions rendues dans les délais prévus.
Plaintes de propriétaires fonciers	<ul style="list-style-type: none"> Réponse assortie d'un plan d'action initial : Réponse à la totalité des plaintes dans les 10 jours civils 	<ul style="list-style-type: none"> 22 dossiers : Réponse à la totalité des plaintes dans les 10 jours civils
Audits en vertu du Règlement sur les pipelines terrestres et du Règlement sur les usines de traitement	<ul style="list-style-type: none"> 80 % des rapports préliminaires des audits transmis aux sociétés concernées dans les 12 semaines suivant la fin des travaux sur le terrain 80 % des rapports définitifs des audits transmis aux sociétés concernées dans les 12 semaines suivant la réception de leurs commentaires sur les rapports préliminaires 	<ul style="list-style-type: none"> 4 rapports préliminaires d'audits : Totalité des rapports préliminaires des audits rendus publics dans les 12 semaines suivant la fin des travaux sur le terrain 8 rapports d'audit définitifs : Totalité des rapports définitifs des audits achevés dans les 12 semaines suivant la réception des commentaires de la société sur le rapport préliminaire

	NORMES DE SERVICE	RÉSULTATS LIÉS AUX NORMES DE SERVICE 2017-2018
Vérifications financières	<ul style="list-style-type: none"> 80 % des rapports préliminaires des vérifications financières transmis aux sociétés concernées dans les huit semaines suivant la fin des travaux sur le terrain 80 % des rapports définitifs des vérifications financières transmis aux sociétés concernées dans les trois semaines suivant la réception de leurs commentaires sur les rapports préliminaires 	<ul style="list-style-type: none"> 5 rapports préliminaires de vérification financière : Totalité des rapports préliminaires des vérifications financière rendus publics dans les huit semaines suivant la fin des travaux sur le terrain 4 rapports définitifs de vérification financière : Totalité des rapports définitifs des vérifications financières transmis aux sociétés concernées dans les trois semaines suivant la réception de leurs commentaires sur les rapports préliminaires
Demandes aux termes de l'article 58	<ul style="list-style-type: none"> 80 % des décisions dans les délais prévus à partir de la date à laquelle la demande est jugée complète : <ul style="list-style-type: none"> Catégorie A – dans les 40 jours civils Catégorie B – dans les 90 jours civils Catégorie C – dans les 120 jours civils 	<ul style="list-style-type: none"> 41 demandes reçues : 98 % des décisions rendues dans les délais prévus.
DEMANDES AUX TERMES DE LA LOI SUR LES OPÉRATIONS PÉTROLIÈRES AU CANADA :		
Demandes de forage de puits	Totalité des décisions rendues dans les 21 jours civils suivant la réception d'une demande complète	<ul style="list-style-type: none"> s.o.
Demandes de modification des conditions de forage d'un puits	Totalité des décisions rendues dans les 21 jours civils suivant la réception d'une demande complète	<ul style="list-style-type: none"> 5 demandes reçues : Totalité des décisions rendues dans un délai de 21 jours civils
Demandes visant des activités géologiques et géophysiques	Totalité des décisions rendues dans les 30 jours civils suivant la réception d'une demande complète	<ul style="list-style-type: none"> s.o.
DEMANDES AUX TERMES DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES :		
Demandes de déclaration de découverte importante dans les régions pionnières	80 % des décisions rendues dans les 90 jours civils suivant la date à laquelle toute l'information est disponible pour entamer le processus d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> s.o.
Demandes de déclaration de découverte importante dans les régions pionnières	80 % des décisions rendues dans les 90 jours civils suivant la date à laquelle toute l'information est disponible pour entamer le processus d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> s.o.
Demandes à la bibliothèque	90 % des demandes satisfaites en moins d'un jour ouvrable	724 demandes : 98 % des demandes satisfaites en moins d'un jour ouvrable

Annexe E

Ordonnances de sécurité en vigueur en 2017-2018

Le tableau qui suit fait le point sur les ordonnances de sécurité qui sont actuellement en vigueur. Plusieurs d'entre elles restent actives pendant plusieurs années. Le personnel de l'Office continue d'en faire le suivi. Dans beaucoup de cas, les ordonnances de sécurité fixent ou imposent des seuils de fonctionnement permettant une exploitation sécuritaire (par exemple, des restrictions de pression). Ces restrictions doivent être maintenues en place jusqu'à ce que l'Office juge que la société a corrigé, à sa satisfaction, le problème à l'origine de l'ordonnance.

SOCIÉTÉ	ORDONNANCE DE SÉCURITÉ	DATE DE DÉLIBÉRATION	MOTIF	MESURE DÉCOULANT DE L'ORDONNANCE	EMPLACEMENT
Centra Transmission Holdings Inc	SG-C293-01-2011	2011-01-20	Non-respects constatés durant une activité de vérification de la conformité	Restriction de pression à 80 % de la pression maximale d'exploitation	Tronçons en Ontario, Fort Francis
Pipelines Trans-Nord Inc.	SO-T217-01-2011	2011-05-26	Constatations de l'audit du programme de gestion des situations d'urgence	Dépôt d'un plan de mesures correctives. Rencontre d'évaluation de mise en œuvre requise.	À la grandeur du réseau
DR Four Beat Energy Corp.	SG-D081-01-2013	2013-04-18	Absence d'un manuel des mesures d'urgence et d'un plan d'intervention d'urgence.	Arrêt des activités du pipeline Knappen Border et des installations connexes	Pipeline Knappen Border et installations connexes
NOVA Gas Transmission Ltd	SG-N081-006-2013	2013-12-19	Fuite du doublement de canalisation latérale nord; évaluation technique non conforme à la norme CSA Z662-11, incident 2013 148	Restriction de pression à 7 633 kPa; nouvelle restriction à 5 514 kPa	Doublement de la canalisation latérale de prolongement vers le nord NPS 24, entre N104 et N60
NOVA Gas Transmission Ltd	SG-N081-005-2013	2013-12-19	Problème dû à l'incident no 2013-141, fuite du pipeline latéral Ukalta NPS 6	Restriction de pression à 6 570 kPa (maximum); obligation de faire des relevés hebdomadaires pour la détection des fuites; validation par inspection interne	Pipeline latéral Ukalta, NPS 6

SOCIÉTÉ	ORDONNANCE DE SÉCURITÉ	DATE DE DÉLIBÉRATION	MOTIF	MESURE DÉCOULANT DE L'ORDONNANCE	EMPLACEMENT
TransCanada PipeLines Limited	SG-T211-002-2014	2014-04-10	Incident 2013-150 survenu sur la canalisation 100-4 du réseau principal au Canada de TransCanada PipeLines Limited (TCPL), à la vanne de canalisation principale (VCP) MLV 2 + 3,3 km, près de Burstall.	TCPL doit exploiter le tronçon de la canalisation 100-4 entre les VCP 2-4 et 9-4 à une pression ne devant pas dépasser 3 500 kPa (la restriction de pression) jusqu'à ce que l'Office approuve une augmentation de la pression d'exploitation.	Réseau principal au Canada, tronçon 100-4, à la VCP 2 + 3,3 km, près de Burstall
TransCanada PipeLines Limited	AO-001-SG-T211-002-2014	2014-04-17	Ordonnance rendue en remplaçant la condition 2, qui reporte du 17 au 20 avril 2014 la date limite prévue à cette condition.	Ordonnance modifiée en remplaçant la condition 2, qui reporte du 17 au 20 avril 2014 la date limite prévue à cette condition.	Réseau principal au Canada, tronçon 100-4, à la VCP 2 + 3,3 km, près de Burstall
Pipelines Trans-Nord Inc.	AO-002-SO-T217-006-2013	2014-12-12	Modification accordée pour reporter les dates prévues aux conditions 1g et h de l'ordonnance initiale.	Remplacement de l'ordonnance modificatrice	
Plains Midstream Canada ULC	SO-P384-001-2015	2015-01-13	Lacunes résultant des constats de non-respect se rapportant au plan de mesure correctives faites durant l'audit de 2010.	Plan de mesures correctives requis pour remédier aux lacunes.	Pipelines en Alberta, Saskatchewan, Manitoba et Ontario
NOVA Gas Transmission Ltd	AO-010-SG-N081-001-2014	2016-07-14	Enlèvement de la canalisation latérale d'interconnexion Waterton	Retrait d'un pipeline de la portée de l'ordonnance.	canalisation latérale d'interconnexion Waterton
Pipelines Trans-Nord Inc.	AO-001-SO-T217-03-2010	2016-09-19	Rendue pour remplacer les ordonnances de sécurité SG-T217-04-2009, SG-T217-01-2010 et SO-T217-03-2010	Restriction de pression à 90 % de la PME autorisée sur trois canalisations, et à 30 % sur 16 canalisations	Nombreux emplacements

SOCIÉTÉ	ORDONNANCE DE SÉCURITÉ	DATE DE DÉLIBÉRATION	MOTIF	MESURE DÉCOULANT DE L'ORDONNANCE	EMPLACEMENT
Pipelines Trans-Nord Inc.	AO-002-SO-T217-03-2010	2016-10-24	Rendue pour prolonger le délai et approuver le plan d'engagements et les corrections techniques soumis.	Corrections du contenu et prorogations	au Québec et en Ontario par Pipelines Trans-Nord Inc. (« PTNI »)
Pipelines Trans-Nord Inc.	AO-003-SO-T217-03-2010	2017-04-12	Rendue pour modifier l'ordonnance AO-002. L'Office a décidé de modifier l'ordonnance modificatrice pour déplacer le pipeline allant de Nanticoke à Oakville de l'annexe B à la nouvelle annexe D.	Retrait d'un pipeline de la portée de l'ordonnance.	au Québec et en Ontario par Pipelines Trans-Nord Inc. (« PTNI »)

Annexe F

Sanctions administratives pécuniaires imposées durant l'exercice 2017-2018

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	MISE À JOUR	DESTINATAIRE	RÉGION	DESCRIPTION	MONTANT DE LA PÉNALITÉ
2017-AMP-001	2017-12-07	Landstar Projects	Surrey (C.-B.)	6b) du RCP, partie I, pour une activité non autorisée (travaux d'excavation) menée sans autorisation écrite de la société pipelière – Décision de révision de l'Office	28 000 \$

Appendix G

Financement des activités de cessation d'exploitation

Sociétés ayant recours à une lettre de crédit ou un cautionnement

Le tableau qui suit répertorie toutes les sociétés du ressort de l'Office qui ont déposé auprès de lui un instrument financier au montant total des coûts estimatifs de cessation d'exploitation.

SOCIÉTÉ	INSTRUMENT FINANCIER	MONTANT (EN DOLLARS)
1057533 Alberta Ltd. (Harvest Operations Corp)	Lettre de crédit	898 936
6720471 Canada Ltd.	Lettre de crédit	40 000
Altagas Holdings Inc., pour Altagas Pipeline Partnership et en son nom	Cautionnement	30 300 000
ARC Resources Ltd.	Lettre de crédit	586 000
Bellatrix Exploration Ltd.	Lettre de crédit	54 000
Blackbird Energy Inc.	Lettre de crédit	11 600
Bonavista Energy Corporation	Lettre de crédit	16 830
Bow River Energy Limited	Prélèvement par l'Office	68 500
Caltex Resources Ltd.	Lettre de crédit	73 800
Canadian Natural Resources Limited	Cautionnement	2 084 442
Canadian-Montana Pipe Line Company	Cautionnement	200 000
Corporation Champion Pipe Line Limitée	Lettre de crédit	8 262 000
Cona Resources Ltd.	Lettre de crédit	132 000
ConocoPhillips Canada Operations Ltd.	Lettre de crédit	606 139
Crescent Point Energy Corp.	Lettre de crédit	315 855
Delphi Energy Corporation	Cautionnement	163 000
Enbridge G and P Canada Pipelines Inc. (transférée à Murphy Oil)	Lettre de crédit	3 673 500

SOCIÉTÉ	INSTRUMENT FINANCIER	MONTANT (EN DOLLARS)
Encana Corporation 2 Mid tupper	Lettre de crédit	279 068
Encana Corporation 3 Typper-Hythe	Cautionnement	2 221 985
Encana Corporation 4 Deep Panuke	Lettre de crédit	70 000 000
ExxonMobil Canada Properties	Lettre de crédit	42 108 000
FortisBC Huntingdon Inc.	Lettre de crédit	115 754
Glenogle Energy Inc.	Lettre de crédit	72 600
Great Lakes Pipeline Canada LTd.	Instrument financier encaissé par l'Office	12 190 000
Husky Oil Operations Limited	Lettre de crédit	7 700 000
Ikkuma Resources Corp.	Cautionnement	300 000
ISH Energy Ltd.	Cautionnement	2 814 887
LBX Pipeline	Lettre de crédit	3 070 000
Obsidian Energy Inc.	Lettre de crédit	2 779 657
Omimex Canada, Ltd.	Lettre de crédit	132 950
ONEOK Rockies Processing Company (Canada) Ltd.	Lettre de crédit	132 000
Pembina Energy Services Inc.	Cautionnement	4 057 109
Pembina Prairie Facilities Ltd.	Lettre de crédit	4 820 121
Pine Cliff Border Pipelines Limited	Lettre de crédit	621 500
Pine Cliff Energy Ltd.	Lettre de crédit	255 000
Resolute FP Canada Inc.	Lettre de crédit	39 000
Produits Shell Canada Limitée	Lettre de crédit	265 450
Shiha Energy Transmission Ltd.	Cautionnement	180 000
Spartan Energy Corp.	Lettre de crédit	226 462

SOCIÉTÉ	INSTRUMENT FINANCIER	MONTANT (EN DOLLARS)
SanLing Energy Ltd.	Lettre de crédit	45 000
Steppe Petroleum Inc.	Lettre de crédit	242 900
Strategic Transmission Ltd.	Lettre de crédit	245 447
Sunoco Logistics Partners Operations GP LLC	Cautionnement	1 100 000
Tamarack Acquisition Corp.	Lettre de crédit	43 980
TAQA North Ltd.	Lettre de crédit	1 026 000
Terra Energy Corp.	Instrument financier encaissé par l'Office	74 375
Tundra Oil & Gas Limited pour le compte de Tundra Oil & Gas Partnership	Lettre de crédit	74 335
Venturion Oil Limited	Lettre de crédit	112 287
Veresen Energy Pipeline Inc.	Cautionnement	2 500 000
Veresen NGL Pipeline Inc. (Empress Pipeline)	Lettre de crédit	1 481 840
Whitecap Resources Inc.	Lettre de crédit	920 713
Windmill Dream (transférée de Domtar)	Lettre de crédit	213 097
Yoho Resources Inc.	Lettre de crédit	50 000

Financement des activités de cessation d'exploitation

Sociétés ayant recours à une fiducie

Le tableau qui suit répertorie toutes les sociétés du ressort de l'Office qui ont créé une fiducie dans laquelle sont conservées les sommes, durant une période déterminée, qui serviront à réaliser les futurs travaux de cessation d'exploitation.

SOCIÉTÉ	COÛTS ESTIMATIFS DE LA CESSION D'EXPLOITATION (\$)	PÉRIODE DE PRÉLÈVEMENT	SOLDE À LA FIN DE 2017 (MONTANT RÉEL) (\$)
2193914 Canada Limited	6 058 670	40	377 000
Alliance Pipeline Ltd.	309 970 000	40	20 798 360
Aurora Pipeline Company Ltd.	113 375	40	8 197
Centra Transmission Holdings Inc.	25 936 102	40	2 111 647

SOCIÉTÉ	COÛTS ESTIMATIFS DE LA CESSATION D'EXPLOITATION (\$)	PÉRIODE DE PRÉLÈVEMENT	SOLDE À LA FIN DE 2017 (MONTANT RÉEL) (\$)
Emera Brunswick Pipeline Company Ltd.	11 146 629	19,5	1 530 000
Enbridge Bakken Pipeline Company Inc., on behalf of Enbridge Bakken Pipeline Limited Partnership	9 345 715	25	1 125 000
Enbridge Pipelines (NW) Inc.	37 007 694	11	7 908 000
Enbridge Pipelines Inc.	1 115 490 005	40	80 181 000
Enbridge Southern Lights GP Inc. on behalf of Enbridge Southern Lights LP	100 790 292	40	6 857 000
Express Pipeline Ltd.	44 305 000	40	2 165 590
Foothills Pipelines Ltd.	197 869 000	30	18 123 000
Genesis Pipeline (Canada) Ltd.	3 114 576	40	257 096
Kinder Morgan Cochin ULC	26 385 000	19,5	3 191 760
Maritimes & Northeast Pipeline Management Limited	150 600 000	19,5	22 700 203
Montreal Pipe Line Limited	19 873 239	40	1 511 875
Niagara Gas Transmission Limited	6 229 841	40	392 000
NOVA Chemicals (Canada) Ltd.	388 860	40	36 326
Nova Gas Transmission Ltd.	2 184 840 000	30	195 300 000
Plains Midstream Canada ULC	52 711 652	40	5 233 000
Plains Midstream Empress Management Inc.	13 646 253	40	650 000
Pouce Coupé Pipe Line Ltd. (Pembina North LP)	7 485 502	5 et 15	27 361
Souris Valley Pipeline Limited	2 885 416	Trust entièrement financé à l'avance	2 968 593
Spectra Energy Midstream Canada Partner Corporation	1 318 404	40	59 000
St. Clair Pipelines Management Inc.	1 253 355	40	90 076
TEML Westspur Pipeline Ltd.	32 270 392	25	5 300 000
Trans Mountain Pipeline Inc.	340 043 000	40	26 970 075

SOCIÉTÉ	COÛTS ESTIMATIFS DE LA CESSATION D'EXPLOITATION	PÉRIODE DE PRÉLÈVEMENT	SOLDE À LA FIN DE 2017 (MONTANT RÉEL)
Trans Quebec & Maritimes Pipeline (TQM) Inc.	102 533 000	25	10 158 000
TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd.	235 992 000	25	10 900 000
TransCanada Pipelines Limited	2 530 212 000	25	304 719 000
Trans-Northern Pipelines Inc.	76 678 000	40	5 370 766
Union Gas Limited	101 163	Trust entièrement financé à l'avance	103 779
Vector Pipeline Limited Partnership (Enbridge)	4 751 002	40	313 000
Westcoast Energy Inc. (Zones 1 and 2) (Gathering and Processing)	683 610 105	40	17 523 091
Westcoast Energy Inc. (Zones 3 and 4) (Transmission)	8 334 955 242	40	15 714 265

Annexe H

Apperçu d'ordre financier

Le financement des activités de l'Office provient du Parlement aux termes de la Loi de crédits, et le gouvernement fédéral recouvre environ 97 % de ces frais auprès des sociétés dont l'Office réglemente les installations énergétiques. Les états financiers dans le contexte du recouvrement de ses frais sont préparés et vérifiés par le Bureau du vérificateur général. Le tableau qui suit donne un aperçu des ressources financières et humaines de l'Office, telles que présentées dans les comptes publics.

Dépenses et personnel de l'Office (par exercice)

EXERCICE (1 ^{ER} AVRIL AU 31 MARS)	DÉPENSES (EN MILLIONS DE DOL-LARS)	PERSONNEL (ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN)
2015-2016	82,4	457,6
2016-2017	84,6	474,5
2017-2018	93,8	481,3

Annexe I

Acronymes et définitions

Canalisation 3 — Programme de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge
CCSA — Comité consultatif et de surveillance autochtone
GQF — Groupe chargé des questions foncières
LONE — Loi sur l'Office national de l'énergie
LOPC — Loi sur les opérations pétrolières au Canada

MSRD — Modes substitutifs de résolution des différends
RPT — Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres
TMX — Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain

Responsabilité essentielle

Fonction ou rôle permanent rempli par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

Indicateur de rendement ministériel

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

Cadre ministériel des résultats

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

Rendement

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'atteindre ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait atteindre, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Indicateur de rendement

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

Production de rapports sur le rendement

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

Programme

Services ou activités, distincts ou collectifs, gérés par le ministère pour répondre à des besoins précis et atteindre des résultats ou des niveaux de services déterminés.

Cible

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

